

*Planning for  
a Sustainable  
Future*

# PROJET DE SOCIÉTÉ

## PROGRESS REPORT • RAPPORT PROGRESSIF

**TOWARD A NATIONAL  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT  
STRATEGY FOR CANADA**

**VERS UNE STRATÉGIE NATIONALE  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
AU CANADA**

**SECOND NATIONAL STAKEHOLDERS ASSEMBLY**  
JUNE 3-4, 1993, OTTAWA, CANADA  
**DEUXIÈME ASSEMBLÉE DES INTERVENANTS NATIONAUX**  
LES 3 ET 4 JUIN 1993 À OTTAWA, CANADA



**REPRESENTATIVES FROM OVER 40 SECTORS OF CANADIAN SOCIETY WERE IN ATTENDANCE AT THE NOVEMBER 1992 ASSEMBLY. THESE INCLUDED:** Sierra Club • Canadian Council on International Cooperation (CCIC) • Pollution Probe • B.C. Environment and Development Working Group • Canadian Peace Alliance • Canada World Youth • Inuit Tapirisat of Canada • Friends of the Earth (FOE) • Women and Environment, Education and Development • United Native Nations • Canadian Pulp and Paper Association • Canadian Association of Petroleum Producers • Mining Association of Canada • Business Council on National Issues (BCNI) • Assembly of First Nations • Indigenous Survival International • Fallsbrooke Centre • Federation of Canadian Municipalities • Oceans Institute of Canada • Canadian Participatory Committee for UNCED • Canadian Environment Network • Cultural Survival • United Nations Association of Canada • Transport 2000 • Union québécoise pour la conservation de la nature • Council of Forest Industries in B.C. • Canadian Chemical Producers • Native Women's Association of Canada • Canadian Petroleum Association • Inuit Circumpolar Conference (ICC) • Canadian Manufacturer's Association • B.C. Round Table on Environment and Economy (BCRT) • Canadian Chamber of Commerce • Native Aboriginal Forestry Association (NAFA) • Canadian International Development Agency • Fisheries Council of Canada • seven federal government departments • six provincial government ministers and the five funding partners: The Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) • Environment Canada (DOE) • the International Institute for Sustainable Development (IISD) • the International Development Research Centre (IDRC) • and the National Round Table on the Environment and the Economy (NRTEE).

**DES REPRÉSENTANTS DE PLUS DE 40 SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE ONT ASSISTÉ À L'ASSEMBLÉE DE NOVEMBRE 1992 :** Sierra Club • Conseil canadien pour la coopération internationale (CCIC) • Pollution Probe • Groupe de travail sur l'environnement et le développement de la C.-B. • Alliance canadienne pour la paix • Jeunesse Canada Monde • Inuit Tapirisat du Canada • Les Ami(e)s de la Terre (FOE) • Women and Environment, Education and Development • United Native Nations • Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers • Association canadienne des producteurs pétroliers • Association minière du Canada • Conseil canadien des chefs d'entreprises (BCNI) • Assemblée des premières nations • Indigenous Survival International • Fallsbrooke Centre • Fédération canadienne des municipalités • Institut canadien des océans • Comité de participation du Canada à la CNUED (CPCU) • Réseau canadien de l'environnement • Survie Culturelle (Canada) • Association canadienne pour les Nations Unies • Transport 2000 Canada • Union québécoise pour la conservation de la nature • Council of Forest Industries (C.-B.) • Association canadienne des fabricants de produits chimiques • Native Women's Association of Canada • Association pétrolière du Canada • Conférence circumpolaire inuit (ICC) • Association des manufacturiers canadiens • Table ronde sur l'environnement et l'économie de la C.-B. (BCRT) • Chambre de commerce du Canada • Association nationale de foresterie autochtone (NAFA) • Agence canadienne de développement international (CIDA) • Conseil canadien des pêches • sept ministères fédéraux • six ministres provinciaux et cinq partenaires de financement : Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) • Environnement Canada (DOE) • Institut international du développement durable (IIDD) • Centre de recherches pour le développement international (CRDI) • Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE).

*Planning for  
a Sustainable  
Future* **PROJET  
DE SOCIÉTÉ**

**RAPPORT PROGRESSIF :  
VERS UNE STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE AU CANADA**

Préparé pour:  
La Deuxième assemblée des intervenants nationaux  
les 3 et 4 juin 1993 à Ottawa, Canada

## **AU SUJET DU RAPPORT**

**L**e présent rapport résume ce qui a été fait, pour le Projet de société, entre la première et la deuxième assemblée des intervenants nationaux, lesquelles ont eu lieu, respectivement, en novembre 1992 et en juin 1993. Il fait le point sur les progrès réalisés à ce jour et présente des recommandations pour aller de l'avant avec la phase II du projet. Il se subdivise en trois parties :

1. un aperçu de la justification, des buts et de l'approche du Projet de société;
2. une évaluation de la réponse du Canada aux décisions prises durant le Sommet de la Terre, en 1992;
3. un cadre provisoire au sein duquel on pourra élaborer une initiative nationale pour la planification du développement durable.

# **TABLE DES MATIÈRES**

<b>PARTIE 1: APERÇU DU PROJET DE SOCIÉTÉ</b>	<b>1</b>
<b>Introduction: le Projet de société</b>	<b>3</b>
<b>Contexte: Le Sommet de la Terre et ses conséquences</b>	<b>4</b>
<b>Nouvelle Orientation: Le développement durable, l'avenir et le Canada</b>	<b>6</b>
<b>Assurer l'avenir: L'approche adoptée</b>	<b>9</b>
<b>Le Point</b>	<b>10</b>
Réponse du Canada à Rio: Résumé du Rapport du Comité des documents et de l'information	10
Aller de l'avant: Rapport du Comité de la vision et du processus	11
Le processus en perspective	12
Recommandations unifiées	13
<b>Mot de la fin</b>	<b>14</b>
<b>PARTIE II: RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE LA DOCUMENTATION ET DE L'INFORMATION</b>	<b>15</b>
<b>Introduction</b>	<b>16</b>
<b>Contexte</b>	<b>16</b>
Produits de la CNUED	16
Action 21: But et prémisses	17
Le mandat du comité	20
<b>État d'avancement des travaux</b>	<b>21</b>
L'évaluation	21
Base de données du projet: Initiatives sur le développement durable au Canada	24
<b>Premiers travaux généraux sur le fond</b>	<b>27</b>
Préparer un avenir durable	27
Faiblesses, lacunes et contraintes du processus de la CNUED	30
<b>Observations préliminaires et recommandations pour la phase II</b>	<b>36</b>
Observations préliminaires	36
Recommandations pour la phase II	39
Liste préliminaire de moyens pour appliquer les recommandations	39
<b>Appendice I</b>	<b>41</b>

<b>Annexe I Membres du Comité de la Documentation de l'information</b>	<b>45</b>
------------------------------------------------------------------------	-----------

<b>PARTIE III: RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE LA VISION ET DU PROCESSUS</b>	<b>47</b>
--------------------------------------------------------------------------------------	-----------

<b>Sommaire et introduction</b>	<b>49</b>
---------------------------------	-----------

<b>Vision, aspirations et défi</b>	<b>51</b>
Notre vision	51
Nos aspirations et nos espoirs	52
Le défi	53

<b>Planification d'un avenir durable: cadre de travail et processus</b>	<b>55</b>
Cadre de travail pour un avenir durable	55
Un processus visant à faciliter la transition vers le développement durable	60

<b>Questions clés et mesures concrètes</b>	<b>68</b>
Introduction	68
Questions clés et mesures concrètes	

<b>Priorités pour la prochaine phase</b>	<b>72</b>
Base de données	73
Établissement du plan de recherche	73
Trousse d'outils pour le développement durable	73
Établissement de buts	74
Partenariats visant à accélérer la transition	75
Récapitulation	76

<b>Recommandations</b>	<b>77</b>
------------------------	-----------

<b>Annexe II Membres du Comité de la vision et du processus</b>	<b>80</b>
-----------------------------------------------------------------	-----------

## **PARTIE I**

# **APERÇU DU PROJET DE SOCIÉTÉ**

*L'expression « projet de société » n'est pas employée à la légère. Elle doit caractériser le développement durable... [Le projet] vise l'ensemble de la société et se veut un moteur, un facteur qui transcende les limites habituelles... La notion de projet de société touche absolument tout le monde, [et] illustre le mieux ce qu'il faut faire pour donner suite aux décisions de Rio.*

L'honorable Jean Charest  
Ministre de l'Environnement  
Déclaration à la Chambre des communes  
Novembre 1992



# **INTRODUCTION**

## **Le Projet de société**

Le Projet de société est un partenariat d'intervenants canadiens qui se vouent à bâtir notre avenir commun. Il s'appuie sur une croyance : le développement durable est une responsabilité collective; tous les secteurs, toutes les couches de la société doivent déterminer quels changements sont nécessaires, si nous voulons que les progrès économiques soient conformes aux considérations d'écologie et d'équité sociale, et les apporter. Atteindre cet équilibre taxera notre créativité et notre capacité de collaborer.

À la demande de Monsieur Jean Charest, des représentants de tous les grands secteurs de la société canadienne se sont rencontrés, les 5 et 6 novembre, pour établir le Projet de société. Il s'agit d'une coalition d'organisations nationales dont le mandat est de revoir les engagements que le Canada a contractés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) ainsi que d'établir un cadre provisoire et un processus qui permettront de nous ménager un avenir durable.

À leur première assemblée, les intervenants nationaux ont convenu des caractéristiques et des principes directeurs du projet (voir encadré no 1), lesquels tiennent compte de la conviction très répandue selon laquelle il est essentiel, pour en arriver au développement durable, d'adopter, face à la résolution de problèmes et à la prise de décisions, une nouvelle approche d'intégration, de participation, de consensus et d'action. On tiendra compte de ces concepts en travaillant au Projet de société.

Plus particulièrement, le projet veut modeler, sur la « voie de Rio », les activités canadiennes qui font suite au Sommet de la Terre. La « voie de Rio » est ce processus ouvert et global que le Canada et d'autres pays ont négocié durant la CNUED. Les gouvernements, le monde des affaires et les bénévoles doivent maintenant transposer les paroles dites ou écrites à Rio en politiques concrètes et en gestes pratiques, qui devront s'appliquer à tous les niveaux, de l'échelle nationale à l'échelle locale, comme toucher et impliquer les Canadiens, individuellement, dans leur vie de tous les jours. Pour ce faire, il faudra des modèles et des processus institutionnels nouveaux.

La phase initiale du Projet de société, qui s'est déroulée de novembre 1992 à mai 1993, a focalisé sur les diverses façons d'appliquer cette approche. Durant la première assemblée des intervenants nationaux, le groupe de travail chargé du Projet de société avait été prié de faire rapport sur ses progrès dans six mois. Dans ce chapitre-ci du rapport, nous donnons : un aperçu de l'expérience acquise à ce jour; le contexte et l'objet du Projet de société; ses buts, son approche et sa structure; l'état d'avancement des travaux en cours.

Plusieurs options pour la phase II du Projet sont mises de l'avant afin d'être étudiées à la deuxième assemblée des intervenants.

#### **Encadré no 1**

##### **Principes et caractéristiques du Projet de société**

- *Le processus est transparent, global et axé sur la responsabilisation.*
- *Chaque acteur ou secteur est encouragé à trouver ce qu'il peut faire pour le développement durable et à assumer ses responsabilités à cet égard.*
- *Le dialogue et la coopération entre les secteurs et les collectivités sont déterminants pour résoudre les problèmes.*
- *Il faut avoir une vision commune et s'entendre au sujet des principaux changements politiques, institutionnels et individuels nécessaires à la transition vers le développement durable.*
- *Les stratégies et l'action doivent être interreliées et prendre appui sur les initiatives précédentes et actuelles.*
- *Le Canada doit être un pays modèle dans la mise en oeuvre du développement durable, chez lui et à l'échelle mondiale.*

## **CONTEXTE**

### **Le Sommet de la Terre et ses conséquences**

Les chefs de plus de 100 pays ont assisté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, du 3 au 12 juin 1992. Le Sommet de la Terre fut un rassemblement sans précédent de dirigeants mondiaux, où on a souligné l'urgence et l'importance du développement durable, concept d'abord utilisé à la Conférence de Stockholm sur l'environnement, en 1972. Depuis, conférences et rapports internationaux ont étudié les problèmes naissants d'environnement et de développement, ainsi que les options et les coûts politiques de leur résolution. Les travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, ainsi que son rapport *Notre avenir à tous*, ont marqué une étape majeure dans la route vers Rio, servant à la fois de moteur et de fondements aux discussions de la CNUED.

Les événements et les activités qui ont entouré la CNUED ont occasionné beaucoup plus que des négociations officielles entre gouvernements et chefs d'états. Plusieurs milliers de représentants d'organisations de tous les coins du globe ont participé au Forum global et à d'autres discussions parallèles. De cette interaction sont nés une volonté mondiale de changer, ainsi qu'un réseau d'institutions et de particuliers qui oeuvrent parallèlement et de

concert avec les gouvernements. Voilà qui constitue un fameux moyen de conserver l'élan acquis à Rio et de garantir que tous les secteurs respecteront les engagements qu'ils y ont pris.

Le Canada était un des grands artisans de la CNUED. À ce titre, il veut donner l'exemple en adoptant et en encourageant le développement durable. Avant et pendant la rencontre de Rio, il a joué un rôle plus grand que celui qu'aurait pu suggérer son poids économique ou l'ampleur de sa population. Son influence avait plusieurs causes dont la moindre n'est pas ses antécédents concernant l'appui et la direction d'ententes internationales sur la protection de l'environnement. Son approche participative aux négociations de la CNUED a aussi été marquante, en commençant par sa décision d'inclure le secteur non-gouvernemental dans les délégations qui ont participé aux réunions préparatoires et à la Conférence. Il s'agit d'un processus modèle pour donner suite aux déclarations et aux documents de Rio.

Les ententes qui ont été signées et les décisions qui ont été prises au Sommet de la Terre servent de cadre à l'action internationale et nationale en vue du développement durable. Action 21 est la pierre angulaire des documents préparés pour Rio. C'est un document massif de 40 chapitres et de plusieurs centaines de pages qui traite de l'interaction complexe entre l'environnement et le développement, des écarts entre le Nord et le Sud ainsi que des options politiques et des dures réalités auxquelles la communauté mondiale est confrontée en cette fin du vingtième siècle. Au chapitre 8 d'Action 21, on traite du problème de l'intégration des considérations environnementales aux décisions économiques. On y focalise sur les instruments de politique qui permettent d'appliquer plus facilement l'approche « anticiper et empêcher » à l'évaluation, à la planification et à la gestion.

Les stratégies nationales de développement durable (SNDD) sont un des mécanismes clés pour appliquer les décisions qui découlent d'Action 21 et du Sommet de la Terre. Elles en sont à diverses étapes de leur élaboration. Chaque pays doit établir l'approche qui lui convient, celle qui tiendra compte de ses propres conditions écologiques, socio-économiques et politiques. Ainsi, certains adaptent leur plan d'action actuels en matière d'environnement aux exigences d'Action 21, tandis que d'autres préparent de nouvelles stratégies plus intégrées où seront coordonnés et focalisés les objectifs et les gestes écologiques, économiques et sociaux. Le Projet de société est la réponse du Canada au défi que lui lance Action 21 : on y reconnaît qu'il est nécessaire de transcender la planification conventionnelle et de créer un processus de changement fondamental.

## Encadré no 2

### Stratégies nationales de développement durable

*Dans Action 21, les gouvernements sont priés d'adopter leur stratégie nationale de développement durable. On y fait l'exhortation suivante :*

*La stratégie devrait prendre appui sur les politiques et les plans sectoriels, économiques, sociaux et environnementaux utilisés au pays, et les harmoniser... Son but devrait être de garantir un développement économique socialement responsable, tout en protégeant le capital-ressource et l'environnement, pour les générations futures. La stratégie devrait être élaborée par le plus grand nombre possible de participants et se baser sur une évaluation complète de la situation du moment et des mesures déjà prises.*

## **NOUVELLE ORIENTATION**

### **Le développement durable, l'avenir et le Canada**

Le développement durable est devenu un des enjeux fondamentaux de notre époque. Il est appuyé par beaucoup de gouvernements nationaux et d'agences internationales. Essentiellement, il sert de monnaie commune pour unir les valeurs écologiques, sociales et économiques et relier explicitement les choix d'aujourd'hui avec leurs conséquences futures (encadré no 3). Les rapports connexes du Comité de la documentation et de l'information et ceux du Comité de la vision et du processus précisent davantage les valeurs et les principes de base du développement durable au Canada.

En ce moment, il est plus facile de définir une pratique non viable que d'articuler tous les aspects du développement durable. Essentiellement, un manque de durabilité engendre des perspectives d'avenir réduites pour les générations futures. À bien des égards, nous sommes déjà témoins d'une diminution progressive de notre potentiel environnemental et de nos possibilités économiques. Des changements mondiaux comme la perte de la biodiversité, l'amincissement de la couche d'ozone, le réchauffement climatique et la détérioration des sols nous permettent de détecter cette diminution.

Au Canada, la non-durabilité se manifeste clairement par une réduction de notre capital naturel - les stocks de ressources comme le poisson et la forêt, ainsi que les processus écologiques dont dépend la vie.

Pour pratiquer le développement durable, il faut renverser ces tendances, soit cesser d'emprunter sur les ressources et le capital des générations futures pour répondre à nos besoins actuels, sans quoi nos enfants ou les leurs pourraient bien être les premiers à vivre dans un Canada où les perspectives d'avenir et la prospérité sont réduites. Pour vivre selon nos moyens tant écologiques qu'économiques, il nous faut des réformes profondes de nos politiques, de nos institutions, de nos technologies, et enfin, un renversement des valeurs et des comportements individuels. Bon nombre des ajustements requis sont clairement mentionnés dans *Notre avenir à tous*, dans Action 21 et dans d'autres documents internationaux et nationaux, dont le Plan vert du Canada.

Il n'y a que la guerre pour qu'une société apporte volontiers des modifications profondes à sa destinée économique. Cette fois, cependant, l'impulsion doit venir de l'intérieur, de notre sens individuel et collectif du devoir et de l'équité vis-à-vis nos descendants. La transition ne sera pas facile.

En même temps, toutefois, il ne faut surtout pas mettre le développement durable sur le même pied que le déclin économique, les désavantages concurrentiels ou, encore moins, l'arrêt des innovations technologiques. Au contraire : le défi ne consiste pas à déterminer s'il faut croître ou non, mais bien à trouver la bonne façon de le faire. Le choix du développement durable doit être considéré comme un geste positif, comme un moyen d'employer nos capacités en recherche-développement et nos talents d'entrepreneurs pour gérer le changement. Il faut maintenant cesser d'en parler et l'appliquer. Bref, la mission du Projet de société peut être définie comme suit : changer d'orientation pour s'assurer des lendemains meilleurs.

### Encadré no 3

#### Le développement durable

#### Interprétation de la définition donnée dans le rapport Brundtland

*...un développement qui permet de répondre à nos besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.*

Commission mondiale sur l'environnement et  
le développement, *Notre avenir à tous*

*Dans Notre avenir à tous, on nous dit franchement que si nous continuons à produire de l'énergie, à fabriquer, à exploiter les terres agricoles et les forêts, à pêcher et à nous reproduire comme nous le faisons actuellement, nous réduirons considérablement les chances dont disposeront la génération qui nous suit et sa descendance de vivre dans la prospérité, voire même d'assurer leur subsistance.*

Institut international du développement durable,  
*Defending the Future*

### Encadré no 4

#### Options et initiatives pour le suivi de la CNUED

*Le processus des stratégies nationales de développement durable vise-t-il à contourner les méthodes démocratiques, à les accélérer ou à les compléter? La question est importante, car la réponse détermine qui établit la stratégie, comment elle est établie et pour quand elle est établie ... le Canada est à la fine pointe du modèle consensuel grâce aux réunions des intervenants nationaux ...*

Centre pour notre avenir à tous,  
The Bulletin, numéro 19, mars 1993

# **ASSURER L'AVENIR**

## **L'approche adoptée**

Le Projet de société veut jouer un rôle important en catalysant et en focalisant la transition du Canada vers le développement durable. Il y parviendra en adoptant et en favorisant l'apport de multiples intervenants de manière à lier stratégie et action, finalité commune et responsabilité individuelle. Un récent numéro du *Brundtland Bulletin* compare le Projet de société et les processus adoptés par d'autres pays pour établir des stratégies nationales de développement durable. Par son côté « participation », l'initiative du Canada ne ressemble pas du tout aux exercices en cours ailleurs sous la conduite des gouvernements (encadré 4). Bien entendu, cette démarche comporte de grands risques et recèle d'importantes possibilités.

Le vrai défi de la planification de l'écodéveloppement ne consiste pas seulement à être différent, mais à faire une différence. Dans le cas du Canada, il s'agit de donner suite à deux engagements clés :

- faire le ménage dans notre environnement et notre économie;
- montrer la voie dans les efforts internationaux pour parvenir au développement durable de la planète.

Les deux se tiennent et se renforcent. Le Canada exerce sa souveraineté et sa gérance sur le deuxième capital-ressources du monde en superficie. Notre principal apport au développement durable de la planète consisterait à pratiquer ce que nous prêchons. C'est seulement si nous défendons cette cause à l'échelle internationale par des exemples concrets que nous serons pris au sérieux par les autres. Du même coup, il ne peut y avoir d'avenir assuré pour les Canadiens sans développement durable de la planète.

Dès le départ, les travaux du Projet doivent prendre en compte la diversité géopolitique du Canada et les nombreuses activités en matière de développement durable qui se déroulent déjà à travers le pays. Il s'agit notamment des initiatives prises par le gouvernement, les entreprises et les organismes bénévoles, et ce, aux niveaux national, provincial, régional et local. Quelques exemples figurent dans l'encadré 5; il y en a beaucoup d'autres. À ce stade-ci, l'accent doit d'abord porter sur le genre de relations que le Projet de société crée avec les groupes chargés de ces activités.

## **LE POINT**

Depuis six mois, trois comités exécutent les activités du Projet de société :

- le Comité des voies et moyens
- le Comité des documents et de l'information
- le Comité de la vision et du processus

Le rapport établi par les deux derniers est résumé ici, le texte intégral figurant dans les parties II et III.

Il importe de souligner les relations globales des deux rapports. Le Comité des documents et de l'information devait présenter un rapport sur la réponse du Canada aux engagements de Rio, et le Comité de la vision et du processus, établir un document de réflexion sur la préparation du développement durable. Ces activités se renforcent et se complètent. L'évaluation intégrale des activités menées par tous les secteurs de la société canadienne est le fondement de la préparation d'une stratégie propre à assurer la transition vers le développement durable.

### *RÉPONSE DU CANADA À RIO*

#### *Résumé du Rapport du Comité des documents et de l'information*

Le cadre de référence initial de ce comité était le suivant :

- déterminer les engagements pris par le Canada à la CNUED et les responsables de leur mise en œuvre;
- établir un processus pour recenser les lacunes et les omissions;
- mettre au point un mécanisme rationnel de partage des renseignements.

Pour les deux premiers objectifs, une évaluation approfondie des activités post-Rio menées par les institutions et les secteurs canadiens est actuellement établi. Elle se fonde sur un examen chapitre par chapitre du suivi canadien d'Action 21.

L'Institut international du développement durable est en train de monter une base de données complète et à long terme sur des activités et initiatives menées au Canada dans le domaine de l'écodéveloppement. Le sondage alimente le rapport d'évaluation et fournit

des données actualisées qui aident à atteindre l'objectif consistant à élaborer une façon de partager les renseignements.

**Les points saillants jusqu'ici sont les suivants :**

- On est en train d'établir une matrice d'analyse qui présente les sujets et les thèmes couverts à la CNUED, la complexité et les relations des enjeux ainsi que la difficulté de les intégrer.
- Plusieurs chapitres «témoins» sont en voie d'achèvement. La détermination préliminaire des défaillances, lacunes et contraintes dans le processus de la CNUED concerne les travaux en cours sur la préparation d'un avenir durable.
- Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur la capacité du Canada à respecter les engagements figurant dans Action 21 et dans les autres documents de Rio.
- Faute de ressources et de temps, la collecte, l'analyse et l'examen des renseignements ont été plus lents que prévu. En outre, le processus a surtout été l'oeuvre de bénévoles, si bien qu'il a été impossible de répondre aux attentes initiales en matière d'objectivité et d'exhaustivité.
- Le Comité recommande la poursuite des travaux sur le rapport, mais fait remarquer qu'il faudra apporter les changements dans l'approche.

## *ALLER DE L'AVANT*

### *Rapport du Comité de la vision et du processus*

Le mandat de ce comité est le suivant :

- élaborer le cadre provisoire d'un plan national pour le développement durable au Canada;
- déterminer un processus participatoire pour développer l'engagement à mettre en oeuvre le cadre provisoire.

Le Comité a organisé ses travaux de façon à répondre à la question : «Que peut-on faire de façon utile et stratégique pour faciliter la transition vers le développement durable?» Il a établi un document de réflexion qui définit la vision nécessaire pour relever le défi de l'écodéveloppement, expose un cadre et un processus pour préparer un avenir durable et recense les enjeux, actions et domaines prioritaires clés au stade du rapport dans les travaux du Projet.

Les points saillants du rapport sont les suivant :

- Malgré l'abondance des travaux exécutés au Canada pour nous rapprocher de l'écodéveloppement, il est peu probable que des progrès importants soient accomplis avant que nous ne réglions les questions intersectorielles et que nous tirions parti de la synergie des gestes individuels.
- Un cadre provisoire en cinq volets pour la préparation du développement durable, assorti d'un processus consensuel et concerté d'élaboration et de mise en oeuvre, comprendrait trois éléments clés :
  - mettre au point des stratégies et plans d'écodéveloppement sectoriels, collectifs et organisationnels;-- charger des réseaux d'élaborer des options et stratégies visant à appuyer des processus sectoriels et collectifs;
  - lier la discussion canadienne au dialogue mondial sur l'écodéveloppement.
- Une analyse initiale dégage six questions clés qui freinent le passage à l'écodéveloppement et présentent des options pour régler chacune d'entre elles.
- Un programme de travail en cinq points, visant le court et le moyen terme, est exposé pour la prochaine phase du Projet de société.
  - déterminer qui fait quoi;
  - fixer le calendrier de recherche et d'action du Canada;
  - élaborer une trousse des meilleures pratiques pour parvenir au développement durable;
  - promouvoir un plus grand consensus sur la vision et l'établissement des buts;
  - souder les partenariats en vue des résultats pratiques à court terme.

## *LE PROCESSUS EN PERSPECTIVE*

Pendant la phase initiale du projet, les partenaires ont dû organiser et apprendre à travailler ensemble -- ce ne fut pas chose facile. Il faut du temps pour développer des relations, déterminer une finalité commune et s'entendre sur une approche. En outre, jusqu'ici, les travaux du Projet de société ont été surtout l'oeuvre de bénévoles, beaucoup d'entre eux y contribuant bien au-delà de ce à quoi on est généralement appelé. Certes, cette implication a été pour beaucoup dans les résultats réalisés lors de la phase I, mais il y a lieu de se demander sérieusement si l'on peut ou doit continuer de la sorte.

Parallèlement, l'établissement d'une bureaucratie traditionnelle ne servira pas la fin et la dynamique du Projet. Le présent rapport expose plusieurs options à examiner; leur thème commun est que le Projet a besoin d'un module de soutien flexible qui engage les ressources

matérielles et humaines de nombreuses institutions dans des initiatives futures. Le Projet est bien placé pour expérimenter une forme décentralisée d'organisation qui utilise la technologie des communications pour coordonner des activités centrales et régionales.

La prochaine phase des travaux du Projet devrait se caractériser par une stratégie consensuelle quant à l'adaptation, à l'expérimentation, à l'enseignement et l'apprentissage de manières de parvenir au développement durable. À cette fin, il faut développer l'expérience acquise par les groupes qui ont appliqué avec succès les concepts du développement durable en faisant en sorte qu'ils s'enseignent les uns aux autres. Maintenant, il s'agit d'appliquer systématiquement les leçons pour mettre en oeuvre l'architecture du changement figurant dans les deux rapports suivants. En investissant temps et efforts dans les actions et initiatives recommandées, les intervenants pourront exercer une finalité commune et une responsabilité individuelle envers leurs clientèles et leurs réseaux.

## **RECOMMANDATIONS UNIFIÉES**

- **Le Projet devrait se poursuivre encore six mois, les intervenants faisant le point en novembre 1993.**

Les progrès accomplis jusqu'ici ont été assez encourageants pour justifier la reconduction de notre mandat. Un délai supplémentaire de six mois nous permettrait de compléter les travaux en cours, d'entreprendre des activités supplémentaires de rapprochement et de créer une structure d'exécution. Le prochain examen par les intervenants devrait porter sur les engagements à prendre à plus long terme - mettons deux ans - pour le Projet.

- **L'examen de la réponse du Canada à Action 21 et aux autres documents de Rio devrait être achevé et comprendre un compte rendu équilibré des différents points de vues.**

Le document actuel s'adresse à un vaste public de Canadiens et pourrait être déposé auprès de la Commission des Nations Unies sur le développement durable et d'autres organismes internationaux intéressés. Il aiderait à faire un précieux bilan de nos activités et initiatives post-Rio qui pourrait être actualisé davantage s'il était lié à la base de données de l'IIDD.

- **Le cadre et le processus proposés en matière de préparation du développement durable devrait être adopté comme fondement de l'établissement d'une stratégie à long terme.**

Une stratégie nationale du développement durable, ou son équivalent, devrait fournir un contexte et un calendrier sociétaux pour opérer la transition vers un avenir commun. Elle devrait également recenser, catalyser et favoriser les actions pratiques à mener par tous les secteurs de la société. Maintenant que nous avons la charpente d'une approche, il faudrait étoffer un plan de mise en oeuvre qui prévienne les étapes immédiates nécessaires pour resserrer les liens avec les stratégies et initiatives des secteurs gouvernemental et privé.

- **Pour que le Projet traduise un effort vraiment national, il faudrait poursuivre le dialogue avec les autres secteurs et régions à la phase II.**

Nous avons qualifié le Projet de société de réseau de réseaux. Il faudrait voir son noyau dans l'assemblée actuelle; ensuite, il faudrait une liaison avec les autres organismes intéressés, notamment ceux situés à l'extérieur des régions d'Ottawa-Hull et du Grand Toronto. Parallèlement, le processus devrait rester gérable et correspondre aux ressources disponibles.

- **Il faudrait rationaliser et améliorer les arrangements permettant de réaliser la phase II du Projet, conformément à la nature mutli-intervenants du processus.**

Comme le Projet de la société représente un nouveau genre d'arrangement institutionnel, nous avons dû inventer un processus pour travailler ensemble. Il faudrait également y voir des tâtonnements par lesquels les leçons tirées pourront être mises à profit lors de la Phase II. En particulier, l'arrangement ponctuel et bénévole visant l'établissement des rapports devrait faire place à une approche plus systématique d'apprentissage pratique et de diffusion des expériences aux autres.

- **Le fardeau du soutien et des ressources nécessaires pour la Phase II du Projet devrait être partagé le plus largement possible entre les intervenants.**

Pendant la première phase du Projet de société, le financement est provenu de cinq institutions : le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, Environnement Canada, le Centre de recherches pour le développement international, l'Institut international du développement durable et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Lors de la prochaine phase, il faudrait demander des contributions financières et en nature à des institutions publiques et privées, y compris l'apport d'organisations non gouvernementales. Même les dons modestes destinés à des projets particuliers pourraient aider.

## **MOT DE LA FIN**

Le Projet de société est un regroupement d'organisations gouvernementales et non gouvernementales canadiennes qui collaborent pour la promotion du développement durable et la transition vers celle-ci. Nous constituons un réseau de réseaux, un lien entre des égaux convaincus qu'ensemble, on peut atteindre certains buts que, séparément, on n'atteindrait jamais.

## **PARTIE II**

### **RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE LA DOCUMENTATION ET DE L'INFORMATION**

*Ces trois derniers siècles, avec le développement industriel, l'homme a brisé les défenses de la planète. Nous avons interrompu le processus qui a fait de la Terre une planète vivante, elle qui, à l'origine, était sans vie. Au début, nous n'étions pas conscients du mal que nous faisons. Tel n'est cependant plus le cas aujourd'hui. Pour répondre à l'accusation d'écocide qui pèse contre elle, l'espèce humaine n'aura bientôt plus aucun élément à invoquer pour sa défense.*

Shridath Ramphal  
*Our Country the Planet*

# **INTRODUCTION**

Le présent rapport vise à :

- donner un aperçu du mandat du Comité
- informer les intervenants nationaux (aussi partenaires dans le Projet de société) sur les progrès qu'a accomplis jusqu'à maintenant le Comité des documents et de l'information
- expliquer la raison d'être du processus mis en branle par le Comité
- présenter brièvement les deux principaux objectifs du Comité
- donner des exemples concrets des éléments que le Comité compte inclure à l'évaluation des produits de la CNUED
- obtenir l'avis et l'appui des intervenants nationaux pour ce qui est du processus mis en branle par le Comité et leur donner l'occasion de formuler des recommandations sur la suite des événements
- favoriser une plus grande participation au processus des intervenants nationaux à partir de juin 1993

## **CONTEXTE**

### *PRODUITS DE LA CNUED*

À l'occasion de la CNUED, la plus grande conférence internationale à jamais avoir eu lieu, la majorité des gouvernements participants ont officiellement souscrit aux principes et aux programmes définis dans cinq documents-clés, à savoir : Action 21, Conventions sur les changements climatiques et la diversité biologique, Déclaration de Rio et Énoncé de principes sur les forêts.

Ces documents (ou produits) ont été négociés lors de la CNUED et de quatre réunions du comité préparatoire de la CNUED. Les discussions se sont déroulées de manière formelle et informelle, au cours de réunions de groupes de travail et de séances plénières, en plein corridor ou autour de tasses de café.

Deux autres événements majeurs ont eu lieu parallèlement à la Conférence officielle; ce sont le Forum international des organisations non gouvernementales (Forum mondial) et la Conférence mondiale des indigènes sur l'environnement et le développement (Conférence Kari-Oca).

Plus de 3 180 ONG se sont inscrites et ont participé au Forum mondial, où il a été question d'environnement et de développement. Les participants à ce Forum ont adopté une Charte de la Terre et 38 traités. Ces documents présentent un point de vue intéressant et différent sur certains points d'Action 21, mais aussi sur d'autres points qui n'ont pas été abordés lors de la CNUED (p. ex. racisme, désarmement, énergie). La Conférence Kari-Oca a eu lieu juste avant la CNUED; plus de 650 représentants autochtones ont participé à des réunions ainsi qu'à divers événements culturels. Ils ont adopté une Charte de la Terre des peuples autochtones comportant 109 points. Pendant la Conférence, les participants ont répété qu'ils souhaitent être considérés comme un groupe distinct, c'est-à-dire ni comme un groupe d'intérêt, ni comme une ONG.

## *ACTION 21 : BUT ET PRÉMISSSES*

Des cinq documents qui ont résulté de la CNUED, Action 21 est le plus volumineux et le plus exhaustif; il traite du développement durable (pour plus de détails sur le concept du "développement durable, voir l'annexe I), établit des liens entre différentes questions concernant le développement durable et définit les rôles des divers secteurs de la société. Le document, qui compte près de 500 pages, contient 40 chapitres traitant de 115 domaines d'activités. De nombreux sujets liés à l'environnement et au développement y sont abordés : atmosphère, sol, forêts, océans, population, consommation, élimination des déchets solides toxiques, transfert technologique et financement. Dans chaque chapitre, les domaines d'activités sont décrits en termes de principes d'action (définition des problèmes), d'objectifs, d'activités à réaliser et de moyens d'exécution (ce qui comprend les besoins de financement).

L'objectif d'Action 21 est d'établir un partenariat entre pays du Nord et pays du Sud en matière de développement durable.

Les chapitres d'Action 21 sont regroupés en quatre sections. Les chapitres de la première section décrivent les mesures à prendre pour régler les principaux problèmes de développement d'une manière durable; parmi les problèmes abordés, on note ceux de la pauvreté, des modes de consommation, de la croissance de la population et des établissements humains. Les chapitres de la deuxième section traitent de problèmes environnementaux : protection de l'atmosphère, lutte contre le déboisement et la désertification, intégration du développement durable dans les politiques agricoles et le développement rural, conservation de la diversité biologique et gestion des déchets solides. Les chapitres de la troisième section expliquent comment renforcer le rôle des femmes, des jeunes, des autochtones, des organisations non gouvernementales et de l'industrie afin de garantir leur participation aux activités de développement durable. Finalement, les chapitres de la quatrième section

portent sur la mise en oeuvre d'Action 21, et plus particulièrement sur les ressources financières et les moyens d'exécution, le transfert des technologies ne portant pas atteinte à l'environnement, la promotion de l'éducation et de la sensibilisation du public et le renforcement des institutions.

Il est important de connaître ces prémisses avant de commencer l'analyse de la suite qu'a donnée le Canada à Action 21, puisqu'elles constituent le fondement du document. C'est également à partir de ces prémisses qu'ont été formulées les propositions d'Action 21 relatives à l'allocation des ressources.

**Prémisse 1 :** Le concept du développement durable devrait être appuyé chaque fois que possible aux niveaux régional, national et international.

**Prémisse 2 :** La croissance économique est le principal moyen d'assurer la préservation de l'environnement. Ce principe a clairement été énoncé dans le Rapport qu'a publié la Commission Brundtland en 1987 et a été repris dans Action 21. Selon Action 21, la croissance économique, et la redistribution des ressources et des revenus qui peuvent en découler, est nécessaire pour que le développement durable porte ses fruits, par exemple en réduisant la pauvreté et en permettant la protection de l'environnement.

Par conséquent, des mesures telles que la libéralisation du commerce, l'aide financière, la coopération internationale, le transfert technologique et l'accroissement de la concurrence au sein des pays et entre ces derniers sont considérées comme essentielles à la promotion du développement durable. Bon nombre d'objectifs et d'activités d'Action 21 mettent donc l'accent sur la croissance économique.

**Prémisse 3 :** Cette troisième prémisse part du principe que les normes et les structures sociales, politiques et économiques actuelles peuvent évoluer de manière à tenir davantage compte du développement durable; elle suppose ensuite que les gouvernements auront suffisamment de volonté politique pour réaliser les engagements d'Action 21. Même si Action 21 est un document non juridiquement contraignant et qu'il ne contient aucun engagement ferme auquel doivent se soumettre les gouvernements, il est sous-entendu que ces structures évolueront dans le sens souhaité, et ceci en grande partie grâce aux efforts multilatéraux des gouvernements et des institutions internationales.

Selon certains intervenants, surtout des environnementalistes, les processus longs et complexes qu'exigent toute action multilatérale sont inadéquats vu l'urgence de certains problèmes écologiques et sociaux. D'autres intervenants soutiennent toutefois que les négociations multilatérales sont le seul moyen dont nous disposons pour équilibrer les intérêts légitimes. Le Canada appuie cette dernière position, qui est également celle que l'on retrouve dans Action 21.

Par ailleurs, on peut se demander si les gouvernements, dans leur structure actuelle (ministères ayant chacun leur programme, ces programmes étant parfois en concurrence), sont en mesure de s'attaquer aux problèmes complexes associés à l'intégration des objectifs environnementaux et développementaux. Pour être encore plus précis, il faut s'attendre à ce que les différents gouvernements, davantage préoccupés par leurs propres intérêts, soient incapables d'adopter des mesures destinées à protéger l'ensemble de la planète. Dans un monde où nous dépendons tous de plus en plus les uns des autres, il est impensable de continuer de tenir compte des frontières imaginaires qui existent autour de certains pays indépendants, notamment lorsque vient le temps de négocier des ententes internationales sur le développement durable. Pour cette raison, certains croient qu'il est nécessaire et logique de privilégier une forme de gouvernement mondial et universel, cette solution étant la seule qui nous permette de nous assurer que l'environnement est géré conformément aux objectifs du développement durable.

**Prémisse 4 :** Les recommandations que contient Action 21 sont adéquates pour assurer la préservation de l'environnement mondial. Par conséquent, Action 21 est présenté comme un document provisoire suffisamment exhaustif qui devrait nous aider à régler les problèmes environnementaux et développementaux à l'échelle de la planète. On suppose qu'il reste assez de temps pour que les activités proposées puissent être mises en oeuvre. Il est à noter toutefois que de nombreux groupes croient fermement que nous devons faire beaucoup plus que ce que propose Action 21 pour empêcher la stagnation de l'économie et la détérioration de l'environnement. Par exemple, dans son rapport sur l'état du monde pour 1993, le Worldwatch Institute précise que malgré l'enthousiasme qu'a suscité la CNUED, les progrès qui ont été faits à Rio ne sont pas suffisants pour sauver la planète.

**Prémisse 5 :** La collaboration internationale aura un effet extrêmement important dans le règlement des problèmes environnementaux et développementaux aux niveaux mondial et régional. On retrouve à l'intérieur de chacun des chapitres d'Action 21 une section intitulée "renforcement des capacités". Le document reconnaît que de nombreux pays auront besoin d'une aide considérable sur les plans suivants : financement, élaboration et mise en oeuvre de stratégies et de technologies axées sur le développement durable. Pour que les activités recommandées dans Action 21 donnent les résultats escomptés, il faut absolument que s'installe un climat de coopération et d'aide à l'échelle internationale.

**Prémisse 6 :** Les Nations Unies joueront un rôle prépondérant dans la réalisation du développement durable à l'échelle internationale, et devront à ce titre coordonner l'exécution d'Action 21. On ne sait pas dans quelle mesure les Nations Unies parviendront à remplir ce rôle. Il est clair, toutefois, que l'exécution d'Action 21 signifie des pouvoirs de dépenser et des pouvoirs administratifs accrus pour l'organisme; les gouvernements des divers pays se voient pour leur part presque forcés d'allouer les ressources et les moyens (financement,

technologie, éducation) qui sont nécessaires à la promotion du développement durable. Les Nations Unies pourraient jouer un rôle encore plus important et plus déterminant dans l'économie humaine au cours des prochaines années si l'exécution d'Action 21 se déroule comme prévu.

## **LE MANDAT DU COMITÉ**

Les intervenants nationaux, qui se sont rencontrés en novembre 1992, ont confié au groupe de travail qui avait préparé la réunion le mandat de continuer le travail commencé et de poursuivre certains travaux en vue d'une deuxième réunion des intervenants nationaux prévue pour juin 1993, à Ottawa. Le groupe de travail a chargé le Comité des documents et de l'information d'élaborer et de recommander un processus pour quatre des activités sur lesquelles les intervenants nationaux s'étaient entendus en novembre 1992, ces activités étant les suivantes :

- 1) définir les engagements pris par le Canada à Rio;
- 2) déterminer qui est responsable de l'exécution de ces engagements;
- 3) établir un processus permettant de repérer les lacunes;
- 4) concevoir un système national d'échange d'information.

Pour remplir son mandat, le Comité des documents et de l'information s'est fixé deux objectifs, indépendants mais complémentaires, à savoir :

(1) préparer un document d'évaluation (appelé ci-après l'Évaluation) sur les produits de la CNUED, ce qui comprend les chapitres d'Action 21, pour rendre compte des activités canadiennes contribuant au développement durable. Le comité reverra donc tous les produits de la CNUED afin :

- d'examiner leur contenu et leur raison d'être;
- de déterminer les politiques et les positions du Canada en ce qui a trait à leurs objectifs;
- de déterminer ce que les secteurs canadiens font ou prévoient faire pour réaliser ces objectifs.

(2) établir une base de données sur les activités canadiennes contribuant au développement durable et rendre cette base de données accessible aux Canadiens.

# **ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX**

## *L'ÉVALUATION*

### **But de l'Évaluation**

L'Évaluation est essentielle pour que le Canada puisse adopter un processus qui le mènera au développement durable. Si l'on ne sait pas où se situe le Canada sur la voie du développement durable, il sera extrêmement difficile de se fixer un plan d'action pour les années à venir. L'Évaluation constitue donc une étape essentielle qui permettra d'adopter des politiques sensées axées sur le développement durable et de remplir les engagements qu'a pris le Canada lors de la CNUED.

### **Le cadre de l'Évaluation**

Pour réaliser l'Évaluation, le Comité des documents et de l'information a choisi de respecter la présentation adoptée pour les chapitres d'Action 21. Le Comité a par ailleurs convenu de ne pas s'intéresser uniquement aux produits de la CNUED, mais également à ceux d'autres événements tels que le Forum mondial des ONG, la Conférence Kari-Oca et diverses autres tribunes où il est et où il sera question de développement durable (p. ex. GATT, OCDE).

La structure proposée pour l'Évaluation est la suivante :

#### **1. Introduction**

#### **2. Matrice**

La matrice permet de montrer rapidement les sujets et les thèmes qui ont été abordés à la CNUED, la complexité et l'interdépendance des problèmes et la difficulté que pose l'intégration. La matrice établira des renvois entre les 40 chapitres d'Action 21 en faisant ressortir les thèmes qui reviennent dans différents chapitres (p. ex. renforcement du rôle des femmes, établissement d'un prix à partir du coût complet, renforcement des capacités). La matrice permettra de voir les liens qui existent entre les engagements pris à la CNUED (fermes et non définitifs) et les politiques en place (p. ex. le Plan vert).

Une introduction contenant quelques explications sur les thèmes interdépendants et sur leur importance dans le contexte canadien et dans celui de la mise en oeuvre d'Action 21 accompagnera la matrice.

### 3. Analyse des produits de la CNUED et d'autres événements internationaux sur le développement durable

Cette section débutera par une courte introduction expliquant :

- les produits officiels de la CNUED (Action 21, Déclaration de principes sur les forêts, Déclaration de Rio) et ce que ces documents signifient pour le Canada;
- la différence entre engagements fermes juridiquement contraignants et recommandations non définitives;
- ce qu'est une ONG dans le contexte des Nations Unies. On examine comment a été décomposée, aux fins de l'Évaluation, la définition d'ONG des Nations Unies : ONG (à but non lucratif), entreprise privée (à but lucratif) et autochtones (autres formes de gouvernement).

Tous les chapitres d'Action 21, les Conventions, la Déclaration de principes sur les forêts, la Déclaration de Rio ainsi que d'autres sujets liés au développement durable n'ayant pas été abordés à la CNUED seront évalués en fonction des catégories suivantes :

- nature du problème abordé par le produit de la CNUED;
- court résumé du chapitre d'Action 21 ou du document; domaines d'activités et objectifs; coût estimatif des programmes;
- Participation canadienne à Rio (CNUED, Forum mondial, Kari-Oca); position officielle du Canada à la CNUED; autres positions canadiennes à la CNUED; engagements pris par le Canada à Rio;
- documents officiels juridiquement contraignants signés par le gouvernement canadien;
- déclarations politiques (p. ex. sur l'aide, APD)
- traités adoptés par les ONG
- Lacunes et contraintes au niveau des produits de la CNUED et écarts entre les résultats auxquels s'attendaient les intervenants et ce qui a été accompli à la CNUED; points de vue des gouvernements, des ONG, de l'entreprise privée et des autochtones; omissions dans les stratégies recommandées qui pourraient empêcher la réalisation des objectifs;
- Participation du Canada à d'autres événements internationaux sur le développement durable (p. ex. GATT);
- Répercussions de la mise en oeuvre des produits au Canada;
- Comparaison entre la politique fédérale actuelle et les engagements pris;
- Activités, réponses et initiatives canadiennes axées sur le développement durable; Gouvernement (p. ex. Plan vert, Loi canadienne sur la protection de l'environne-

ment, Conseil canadien des ministres de l'Environnement, initiatives provinciales, territoriales et municipales); ONG; Entreprise privée; Autochtones; Autres organismes canadiens (Centre de recherches pour le développement international, Institut international du développement durable, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie);

- Activités qui pourraient être mises en oeuvre pour réaliser les objectifs de Rio, et plus globalement, le développement durable;
- Lectures suggérées et sources d'information

#### **4. Lacunes, fossés et contraintes du processus de la CNUED**

La quatrième section de l'évaluation traitera des problèmes liés au processus de la CNUED, qui n'ont pas été suffisamment bien répertoriés à ce stade-ci.

#### **5. Renseignements supplémentaires - Ressources et contacts**

En général, cette section traitera de la base de données nationale sur les initiatives de développement durable au Canada (IIDD) et identifiera l'information disponible sur le développement durable, en plus de fournir des suggestions sur la façon dont les groupes et les individus peuvent participer au processus. Sur le plan international, elle décrira brièvement la Commission sur le développement durable, le Conseil de la Terre, Earth Action International et d'autres entités. À l'échelle nationale, elle traitera du processus des intervenants nationaux, du Forum pour le développement durable, de l'Institut international du développement durable, du Centre de recherche pour le développement international et d'autres organisations canadiennes. Elle décrira également les tables rondes provinciales et territoriales, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement et d'autres groupes. En outre, elle se penchera sur des plans verts municipaux et autres.

#### **6. Remerciements**

Merci aux rédacteurs, aux traducteurs, aux responsables de la mise en forme, aux membres du Comité des documents et de l'information et à toutes les personnes qui ont contribué à la préparation de l'Évaluation.

#### **7. Commentaires**

Les intervenants nationaux et les autres lecteurs seront invités à formuler leurs commentaires sur une feuille annexée à l'Évaluation.

## Le processus d'évaluation

L'information nécessaire à l'évaluation des produits provient de diverses sources (p. ex. documentation, documents pertinents, documents du Comité préparatoire), de données que nous ont fournies certains participants canadiens à la CNUED et d'autres personnes qui ont préparé la contribution du Canada à l'Action 21.

Faute de temps, mais aussi faute de ressources financières et humaines suffisantes, seuls quelques chapitres d'Action 21 ont pu être examinés. Au cours de la phase II du Projet de société (c.-à-d. après la réunion des 3 et 4 juin), on devrait pouvoir compléter l'évaluation des autres produits et achever le travail qui a déjà été commencé.

Les membres du Comité des documents et de l'information ont choisi un chapitre en fonction de leurs intérêts ou de leurs compétences; ils ont inséré les informations recueillies dans le cadre proposé plus haut. Ces premières ébauches ont été envoyées à un rédacteur pour assurer une certaine uniformité au niveau du style. Dès qu'un membre du comité termine une évaluation, celle-ci est envoyée pour un "examen par les pairs". Cet examen est effectué par un groupe de 3 ou 4 personnes ne faisant pas partie du processus des intervenants nationaux et qui, en raison de leurs antécédents, connaissent bien le domaine dont il est question. Les évaluations qui ont été complétées ou commencées ont été rassemblées.

Les lecteurs devraient noter que l'Évaluation présente des perspectives et des initiatives qui reflètent les points de vue de nombreux intervenants, parmi lesquels se trouvent les gouvernements. Par ailleurs, bien que le processus des intervenants nationaux ait été mis en oeuvre à la suite de la CNUED, d'autres initiatives sur le développement durable sont présentement en cours ou ont été proposées au Canada. Les tables rondes provinciales sur l'environnement et l'économie en sont un exemple.

### ***BASE DE DONNÉES DU PROJET :***

#### ***Initiatives Sur Le Développement Durable au Canada***

À la première réunion sur le Projet de société, les intervenants nationaux ont abordé la question fort importante du besoin immédiat d'informations sur le suivi donné à la CNUED à travers le Canada.

En réponse, l'Institut international du développement durable (IIDD), en contribution au Projet, s'est chargé de créer une base de données pour recenser et communiquer les travaux au Canada qui appuient les objectifs de la CNUED. Cette activité est un volet du système d'information élargi de l'IIDD sur le développement durable.

Le système va

- devenir un mécanisme permanent permettant aux organisations de partager des activités en cours et prévues avec d'autres groupes;
- mieux faire comprendre les diverses initiatives en chantier;
- souligner les lacunes à combler pour mettre en oeuvre les buts de Rio.

La fourniture de renseignements sur le développement durable aux intervenants et aux clientèles suscitera des possibilités de partenariat et de coopération en planification de programmes. En mettant toutes ces activités dans le contexte de la CNUED, le Projet veut engager les Canadiens à privilégier les produits de la CNUED pour en faire un plan de travail international propice au développement durable.

Comme première étape de la création de sa base de données, l'IIDD a amorcé un sondage en vue de broser un tableau à jour des activités de développement durable au Canada. Le sondage et la base de données résultante ont été articulés autour d'Action 21 et des documents de la CNUED, lesquels forment ensemble le cadre principal du développement durable à l'échelle planétaire.

L'IIDD a pressenti les intervenants et leurs clientèles ainsi que les organisations qui ont participé aux événements ayant conduit à la CNUED. Le sondage, centré sur les changements que les organisations ont apportés à leurs opérations par suite d'un engagement envers les buts de la CNUED, demande aux répondants de préciser :

- les programmes liés à Action 21 et au développement durable;
- des détails sur les possibilités et les obstacles qui se sont présentés dans la mise en oeuvre de leurs programmes;
- les lacunes qui pourraient exister nationalement dans le suivi de la CNUED.

En mai 1993, au-delà de 1 600 organisations ont été contactées pour des renseignements sur leurs initiatives de gestion et de programme. Certes, beaucoup de ces organisations comprennent mal les tenants et les aboutissants de la CNUED, mais, à l'évidence, des progrès considérables sont accomplis aux niveaux local, régional et national pour aider à concrétiser le développement durable au Canada.

Le système informatisé de la base de données du Projet sert de support pour consigner les interrogations complexes et les renseignements recueillis. Ce système a généré deux produits importants pour le Projet.

Le premier présente les renseignements fournis par les organisations répondantes, à savoir :

- des commentaires généraux;
- l'information nécessaire sur la CNUED et sur le développement durable;
- les possibilités et les obstacles que présentent les travaux;
- les lacunes dans la mise en oeuvre d'Action 21 qui n'ont pas été comblées à l'échelle nationale ou internationale;
- les initiatives de gestion et de programme qui reflètent particulièrement l'appui institutionnel aux buts de la CNUED (par exemple, beaucoup d'organisations ont remarqué des changements profonds dans les énoncés de mission et les politiques générales; l'affectation des ressources humaines et financières aux activités de développement durable; les activités menées pour sensibiliser les personnels et les clientèles au développement durable);
- des données de base sur les contacts.

Le second, tiré des réponses au sondage, relie directement les activités organisationnelles à Action 21 et aux documents de la CNUED. En effet, l'extrait offre un instantané des travaux en cours au Canada.

Le système de l'IIDD peut générer, sur demande, des extraits supplémentaires. Cette possibilité tient à ce que les organisations ont été classées selon les secteurs/clientèles qu'elles représentent, ce qui donne un aperçu des activités par secteur : gouvernement, entreprises, industrie, ONG, milieux de l'éducation et de la recherche et autres acteurs du développement durable. Il est également possible de générer un tableau des activités provinciales et régionales et l'état d'avancement des plans de travail.

La diffusion élargie des données recueillies passera par le plus grand nombre de mécanismes possible, y compris des rapports imprimés, des disquettes et des versions pour réseaux électroniques. Une grande partie de ces renseignements sont déjà disponibles dans deux conférences informatiques d'accompagnement sur le noeud du réseau électronique Canadian APC - le «WEB». Ces conférences rejoignent de multiples ONG, fonctionnaires et chercheurs et provoquent à leur tour d'autres réponses à ce sondage national.

Un partenariat a été formé entre l'IIDD et le Groupe de travail d'Environnement Canada sur la CNUED. Ce dernier s'est chargé d'un sondage semblable auprès des ministères et organismes gouvernementaux, en utilisant la formule de sondage de l'IIDD comme fonde-

ment de son examen. L'IIDD et le Groupe de travail collaboreront pour fusionner les données recueillies au niveau fédéral et celles obtenues de tous les autres secteurs. Un système interactif et convivial desservant non seulement les ministères et organismes fédéraux, mais l'ensemble des secteurs et des clientèles au Canada sera mis au point.

---

## **PREMIERS TRAVAUX GÉNÉRAUX SUR LE FOND**

---

### *PRÉPARER UN AVENIR DURABLE*

Dans les discussions ayant conduit à l'établissement de l'évaluation, il est apparu au Groupe de travail des intervenants nationaux qu'il faut poser des questions fondamentales lorsqu'on est dressé un plan pour l'avenir durable du Canada. Par exemple, on ne peut plus juger satisfaisants ou immuables les modèles sociaux, politiques et économiques à court terme qui régissent depuis longtemps les processus décisionnels des secteurs public et privé dans de nombreux pays, dont le Canada. En effet, afin que les principes du développement durable soient pris au sérieux, les intervenants nationaux se devront, dans le cadre de leur mandat, de contester ces modèles et leurs valeurs sous-jacentes et de proposer des alternatives viables pour les années à venir.

Dans le domaine du développement durable, la documentation sur les problèmes écologiques et développementaux des régions et de la planète s'enrichit de plus en plus. À l'évidence, même avec les extrapolations les plus optimistes, on peut affirmer que beaucoup de ces problèmes laissent présager de gigantesques crises environnementales. Par extension, on peut dire également que les crises environnementales traduisent aussi des crises sociales, politiques et économiques; sans un environnement qui permet la vie, tout le reste devient peu ou prou théorique.

À ce titre, la quête de l'écodéveloppement transcende les paradigmes environnementaux pour englober tous les autres aspects de l'activité humaine. Du point de vue purement anthropocentrique, les efforts pour parvenir à l'écodéveloppement peuvent donc être à juste titre assimilés à une tentative pour préserver l'espèce humaine.

Même l'observateur superficiel voit bien que la pérennité de l'environnement de la Terre est gravement menacée. Et pourtant, les paramètres et les modèles décisionnels actuels sont loin de refléter cette réalité. Ainsi, la plupart des objectifs économiques et politiques sont axés sur une très courte durée - quelques années tout au plus.

Malheureusement, la documentation qui cite une kyrielle de problèmes environnementaux n'a pas sa contrepartie de solutions propres à les régler. Cela vaut particulièrement pour les problèmes environnementaux d'envergure mondiale, dont l'appauvrissement de la couche d'ozone et le réchauffement de la planète sont les plus connus.

Par conséquent, en favorisant l'écodéveloppement, les intervenants nationaux doivent préconiser la recherche-développement sur les moyens de résoudre ces problèmes dans le cadre de modèles décisionnels existant et à élaborer. Par exemple, tout en encourageant la mise au point de nouvelles techniques écologiques, il faut trouver des façons inédites de comptabiliser tous les intrants et coûts environnementaux dans l'étude des divers déclencheurs du développement durable.

Les processus conduisant au développement durable seront, de toute évidence, répétitifs et longs; or, face aux tendances environnementales actuelles, ces processus sont essentiels. Pour casser ces tendances, il faudra sûrement apporter des changements dans les attentes de la société sur de nombreux fronts. Toutefois, on ignore de combien temps l'humanité dispose pour opérer les changements nécessaires. Les limites des ressources et des puits de la Terre étant évidents et les demandes exercées sur ces ressources et ces puits augmentant souvent de façon exponentielle, le temps lui-même devient une denrée de plus en plus rare. En ce qui concerne bon nombre des valeurs de la société, il faudra ni plus ni moins modifier les paradigmes de fond en comble. Vu l'urgence et l'envenimement accéléré de nombreux problèmes écologiques ainsi que l'ampleur des enjeux (p. ex., l'intégrité même des systèmes essentiels à la vie sur la planète), le Groupe de travail des intervenants nationaux exhorte tous les secteurs de la société, à l'échelle nationale et internationale, à faire preuve de créativité et de savoir-faire dans l'établissement d'un cheminement vers le développement durable. Il faut savoir que ce cheminement pourra parfois s'éloigner radicalement des modes résolutifs et décisionnels actuels.

Certes, il reste à concevoir les détails d'un plan de développement durable pour le Canada dans les travaux ultérieurs des intervenants nationaux (et d'autres), mais, d'ores et déjà, plusieurs actions et paramètres ressortent et peuvent figurer dans le présent rapport. Malgré le désaccord chez les gens et les groupes quant au sens de «développement durable» (voir l'annexe I), les problèmes de l'écosphère ne font guère de doute. Lorsque l'on accepte et définit les objectifs pour régler ces problèmes, on peut élaborer un processus pour les atteindre. Ainsi, une fois que l'on a décidé que la lutte contre la désertification ou la préservation de la biodiversité constituent des objectifs assez importants pour justifier une attention nationale et internationale, la mise en place d'un processus pour les atteindre devient possible.

Malheureusement, diverses normes semblent imposer la mise en place de critères axés sur les politiques avant que l'on juge cette attention fondée. Ces critères sont les suivants

- un sentiment d'urgence doit régner dans la population avant que les pouvoirs publics se mobilisent pour prendre les mesures voulues;
- il faut que des alternatives économiquement viables aux causes du problème environnemental soient disponibles ou possibles;
- la certitude scientifique quant aux causes du problème environnemental doit exister avant que des mesures concertées (aux échelles internationale, nationale ou régionale) se justifient pour atteindre ces objectifs.

Le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone est un bon exemple. Quand on a jugé sans équivoque que l'appauvrissement de la couche d'ozone fait planer une menace sur l'environnement de la planète, on a fixé un objectif pour réduire et finalement éliminer la fabrication et l'emploi de nombreux produits chimiques que la science a trouvés nuisibles à la couche d'ozone. Dès lors, on a adopté un processus de discussion internationale, suivi du Protocole, pour régler le problème. On a maintenant fixé des dates cibles pour l'interdiction de l'emploi de ces substances chimiques. Avec de la chance, la couche d'ozone se réparera peu à peu au cours du prochain siècle. Entre-temps, des substituts de nombreux destructeurs de l'ozone apparaissent sur le marché. Le processus de règlement des problèmes de l'environnement mondial peut donc fonctionner lorsque l'importance attribuée au problème est suffisante, qu'il existe des substituts économiquement viables et qu'il ne subsiste aucun doute scientifique quant à la cause du problème.

Cependant, le peu d'urgence actuellement attribuée à de nombreux autres problèmes écologiques et développementaux ainsi que leur complexité souvent supérieure à celle des causes de l'appauvrissement de la couche d'ozone risquent de rendre plus difficiles les autres étapes vers le développement durable que l'expérience largement positive vécue avec le Protocole de Montréal. En outre, le luxe d'attendre que les critères précités se manifestent avant que la lutte contre un problème environnemental se justifie est inacceptable, tout simplement parce que des dommages écologiques irréparables peuvent être infligés dans l'intérim; il faut modifier les processus décisionnels pour contourner les instigateurs traditionnels de mesures concrètes et cohérentes. Autrement, on pourrait fort bien se heurter à des mesures dilatoires et ainsi dépasser les capacités et seuils limites de l'environnement. En effet, il faut trouver le moyen de faire appel au «principe de prudence» pour les gouvernements. Ainsi, les gouvernements seraient amenés à s'attaquer aux problèmes écologiques avant l'établissement de critères traditionnels axés sur les politiques. Les intervenants nationaux devraient encourager la recherche-développement active de façon à améliorer le processus décisionnel à cet égard.

Le Canada ne réagira pas isolément à la dégradation de l'environnement. Certes, la vitesse et la méthode des réactions de la communauté internationale varieront, mais le Canada aura la faculté de prendre la tête sur plusieurs fronts. Déjà, par exemple, il est à même de jouer des rôles importants dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités des pays en développement et dans la promotion du transfert technologique de son secteur, en plein essor, des techniques et services environnementaux. En outre, comme le présent rapport le fait remarquer plus haut, le processus multi-intervenants aujourd'hui appliqué aux activités post-CNUED au Canada est unique en son genre. Les leçons tirées de ce processus pourront s'élargir utilement à d'autres pays et au sein d'institutions multilatérales dont les décisions se répercutent sur l'environnement. En effet, les rapports émanant du processus des intervenants nationaux vont non seulement être précieux pour les Canadiens, mais aussi fournir l'apport dont la Commission sur le développement durable a besoin pour jouer ses rôles de surveillance et de facilitation.

En conclusion, il ressort que la transition vers le développement durable exigera de nouvelles formes institutionnelles fondées davantage sur les réseaux et les partenariats que sur le modèle traditionnel des systèmes hiérarchiques. De même, les modèles traditionnels qui régissent le comportement sociétal devront être contestés. Ainsi, quelles alternatives y a-t-il à la croissance économique telle qu'on l'entend actuellement? Les valeurs souvent étrangères à l'économie de marché, comme la gérance, la tolérance et l'équité intergénérationnelle, peuvent-elles jouer dans les processus décisionnels des secteurs public et privé, voire dans la conscience collective? Est-il possible d'améliorer la qualité de la vie pour des populations croissantes, tout en réduisant la consommation des ressources? Comment mesurera-t-on ces changements dans la qualité? Voilà quelques exemples des questions à creuser, dans le contexte de groupes comme celui des intervenants nationaux, pour façonner une vision de l'avenir durable pour le Canada et le monde en général.

## ***FAIBLESSES, LACUNES ET CONTRAINTES DU PROCESSUS DE LA CNUED***

### **Introduction**

**A**près avoir passé plusieurs mois à examiner sous un angle critique le processus et les produits de la CNUED, le Groupe de travail aurait intérêt à cerner certaines faiblesses, carences ou contraintes générales qui se sont dégagées.

Le Comité des documents et de l'information a cerné deux niveaux de faiblesses, lacunes ou contraintes dans le processus de la CNUED. Seront étudiées d'abord celles de l'ensemble du processus de la CNUED, puis celles du rendement post-CNUED du gou-

vernement canadien. En analysant les faiblesses, lacunes et contraintes du processus de la CNUED, trois genres de questions seront abordées :

- les faiblesses et contraintes systémiques de la poursuite du développement durable
- les questions clés en matière de développement durable qu'Action 21 ne couvre pas;
- les faiblesses générales du processus et des produits de la CNUED.

Le Comité des documents et de l'information a reconnu qu'il serait très utile de tenir compte d'un large éventail d'opinions sur les questions clés liées au développement durable, au lieu de tendre vers un consensus quelconque chez les intervenants canadiens. Cette approche est non seulement plus réalisable compte tenu des délais très courts impartis au Comité, mais aussi jugée être un produit plus intéressant et propice à l'esprit d'ouverture, de solidarité et de transparence chez intervenants nationaux.

Comme de multiples intervenants se sont exprimés sur les faiblesses et les lacunes, une simple liste est fournie ci-dessous pour faire bref et ratisser large. Il faut savoir que cette liste n'est pas encore complète. Elle sera resserrée dans les mois suivant la réunion que les intervenants nationaux tiendront en juin 1993 et sera incorporée à l'Évaluation lors de la phase II.

Tous les intervenants nationaux sont invités et encouragés à contribuer à l'analyse des faiblesses, lacunes et contraintes. Le meilleur moyen pour que particuliers, groupes, entreprises et gouvernements y mettent du leur consiste à actualiser régulièrement la base de données de l'IIDD. À cette fin, il faudra temps et effort pour s'assurer que toutes les initiatives et activités menées par les intéressés sont signalées à l'IIDD et entrées dans le système d'information. À partir d'une base de données complète et à jour, il sera possible d'analyser et de cerner les lacunes entre ce que le Canada fait et ce qu'il devrait faire pour atteindre les objectifs de la CNUED.

Le recensement des faiblesses, lacunes et contraintes du suivi de la CNUED se poursuivra pendant les mois et les années suivant la réunion que les intervenants nationaux tiendront en juin. Cette tâche est esquissée dans les pages suivantes.

## **Défauts/contraintes systémiques de la poursuite du développement durable**

**D**ans les systèmes sociaux, économiques et politiques, plusieurs défauts et contraintes gênent la transition vers le développement durable à l'échelle nationale et internationale.

Comme de raison, il existe beaucoup d'opinions divergentes sur la nature exacte et le poids relatif de ces entraves.

Pour supprimer ces obstacles et corriger ces défauts, la première étape consiste à établir un consensus quant aux obstacles/défauts sur lesquels agir en priorité. Dans le contexte de l'Évaluation, il ne s'agit toutefois que d'indiquer le vaste éventail des opinions courantes. À cette fin, une liste de contraintes/défauts est présentée en fonction des catégories suivantes : valeurs; institutions/structures; économie; science/ recherche/instruments.

Certains des contraintes/défauts énumérés ci-dessous sont assimilés à des entraves, d'autres, à des impératifs. Quoi qu'il en soit, ils représentent certaines des enjeux clés à aborder dans les mois et les années à venir au fur et à mesure de la prise en compte des valeurs compatibles avec l'écodéveloppement à tous les niveaux de la société.

### **Valeurs**

- il faut des valeurs écologiques et développementales qui favorisent le respect véritable de la nature
- il faut faire passer les humains et les problèmes écologiques avant les aspirations économiques
- il faut légitimer la notion de sécurité environnementale
- il faut inculquer le sentiment que la transition vers le développement durable est urgente
- il faut passer d'un mode réactif à un mode proactif dans le règlement des problèmes écologiques et développementaux
- il faut réévaluer les modes de consommation et l'idéologie de la croissance
- il faut surmonter les obstacles conceptuels à l'adaptation au changement (raisonnement intersectoriel, horizons à plus long terme, etc.)
- il faut avoir à coeur l'équité entre les races, les sexes, les espèces et les générations
- il faut en finir avec les concepts traditionnels du nationalisme et de la souveraineté nationale
- il faut transformer en coopération le penchant naturel de l'humanité à la compétitivité
- il faut prendre en compte les différentes opinions et valeurs sur l'économie
- il manque de normes didactiques et de moyens d'accès à l'éducation à l'échelle planétaire
- il faut sensibiliser et rallier le public au développement durable (valeur jusqu'ici mal définie et communiquée)
- il faut définir le développement durable d'une façon jugée acceptable par tous les principaux intervenants

- il faut faire connaître les réussites en développement durable
- il manque de forums pour partager renseignements et expérience
- il manque d'information au niveau local
- les localités rurales n'ont pas un accès suffisant aux renseignements
- la terminologie du développement durable reste impénétrable
- il manque de bon matériel d'information du public

#### **Institutions/structures :**

##### **Généralités :**

- rapports de force - entre les gens, entre les gens et la nature
- inertie du statu quo (gros intérêts) et lenteur générale du changement organisationnel
- absence de priorités écologiques et développementales - il faut des actions prioritaires à l'échelle nationale et internationale
- caractère traditionnel des modèles de décision et de planification par les institutions
- absence des femmes dans les processus décisionnels
- fréquente incapacité d'utiliser ou de maximiser le potentiel interdisciplinaire
- les communications entre les acteurs du développement durable se font à contre-temps
- peu d'accès des ONG aux processus officiels de l'ONU
- obstacles politiques au militantisme des ONG
- pauvreté de la participation locale aux décisions concernant les questions écologiques et développementales
- carence de dialogue systématique entre les praticiens du développement durable et les décideurs
- le chevauchement dysfonctionnel des instances, des organismes et des organisations du secteur privé nuit à la poursuite des buts de la CNUED
- culture des entreprises - le ciblage fin et les processus décisionnels structurés sont efficaces à l'intérieur, mais freinent l'interaction avec l'extérieur
- méfiance du public envers les entreprises - il faut des audits publics pour regagner la confiance

##### **Gouvernement :**

- il est difficile d'étendre la vision politique au-delà de la courte durée
- les modes de raisonnement employés par les fonctionnaires font souvent pièce aux initiatives de développement durable au sein ou hors des gouvernements

- les moyens d'établir les priorités sont inadéquats
- le processus décisionnel du Cabinet donne souvent lieu à une analyse inadéquate ou insuffisante (notamment dans les organismes centraux)
- contraintes intergouvernementales (ambiguïtés constitutionnelles et compétences chevauchantes, redondantes et concurrentes)
- les conflits interministériels amoindrissent la coopération horizontale et encouragent l'inefficacité et la redondance
- les décisions politiques sont souvent incompatibles avec les buts du développement
- les règlements fondés sur des preuves scientifiques insuffisantes peuvent entraîner une mauvaise répartition des ressources

### **Économie :**

- insuffisance de fonds pour les initiatives de développement durable
- relation peu claire entre les coûts et avantages d'ordre environnemental et les coûts et avantages d'ordre économique
- possibilité de se servir des règlements sur l'environnement comme barrières douanières
- nécessité de définir les coûts et les avantages d'ordre environnemental dans leur intégralité
- besoin d'utiliser les ressources de façon plus rentable
- existence de subventions à la production et de stimulants économiques souvent incompatibles avec les objectifs du développement durable
- nécessité de principes commerciaux qui appuient le développement durable
- insuffisance d'instruments économiques convenables et efficaces pour remplacer les contraintes législatives visant la protection de l'environnement
- existence de forces économiques qui favorisent les modes de consommation non axés sur le développement durable
- accent mis sur les besoins économiques à court terme (emplois, survie) plutôt que sur les besoins à long terme
- absence d'égalité entre le Nord et le Sud
- trop peu d'attention accordée à la lutte contre la pauvreté.

### **Science, recherche et instruments :**

- conception réductionniste de la science
- besoin de s'interroger sur le type de science nécessaire dans un avenir où règne le développement durable
- nécessité de mieux comprendre les limites écologiques
- connaissances insuffisantes sur les écosystèmes et leurs liens avec les gens

- nécessité de renforcer et de rendre plus indépendant le volet «risques» des analyses risques-avantages
- nécessité d'une banque de données sûre et indépendante pour gagner la confiance du public
- aucun service d'aide pour ceux qui désirent avoir accès à l'information et à l'expertise du système de sciences et de technologie, bien qu'il soit aussi compliqué qu'un système juridique
- vulnérabilité des scientifiques (les décideurs disposeraient d'une meilleure information si les scientifiques n'avaient pas à tenir compte des intérêts du milieu)
- nécessité de fournir des données scientifiques exactes et suffisantes aux ONG et aux localités pour qu'elles puissent fixer des buts et faire oeuvre utile en ce qui concerne l'élaboration de politiques axées sur le développement durable
- insuffisance de fonds pour la recherche
- absence d'approches multidisciplinaires touchant la recherche et l'enseignement postsecondaire
- absence de concepts et de méthodes permettant de bien intégrer les modèles relatifs à l'environnement et au développement.

## **Faiblesses et contraintes générales du processus et des produits de la CNUED**

Une évaluation générale du processus de la CNUED a fait ressortir des faiblesses et des contraintes d'ordre général. Il existe un éventail d'opinions sur les points forts et les faiblesses de la CNUED. Voici un aperçu de ces dernières :

- les consensus ont plutôt été établis en fonction des intérêts communs minimaux des pays participants
- Action 21 énonce des buts et des objectifs, mais non la marche à suivre pour les atteindre
- il y a peu d'engagements «fermes» dont les gouvernements devront rendre compte
- on minimise le rôle du secteur privé dans la promotion du développement et de la prospérité au sein des pays en développement, bien que le chapitre 30 traite précisément de la question
- la CNUED ne s'est pas occupée de certains des grands obstacles au développement durable, comme les échanges commerciaux et la dette
- la CNUED ne s'est pas occupée de la nature des stratégies de développement (stratégies économiques) devant favoriser le développement durable
- les buts de la CNUED n'ont pas été bien communiqués au public
- le Canada a encouragé très activement la participation du secteur non gouvernemental, mais de nombreux pays n'avaient pas les moyens de faire collaborer ce secteur
- pour beaucoup, la Déclaration de Rio est trop faible

- pour beaucoup, les documents de la CNUED sont trop abstraits et trop vagues pour susciter l'intérêt général
- le manque de volonté politique pour ce qui est de remplir les obligations contractées à la CNUED nuit à la crédibilité du processus
- le fait que la CNUED soit considérée en général comme un échec est devenu un obstacle au progrès.

Il est utile d'examiner un processus d'un oeil critique si on veut être en mesure de l'améliorer. Un grand nombre des faiblesses relevées témoignent des difficultés inhérentes à la réalisation d'un objectif (le développement durable) à une échelle aussi vaste. En mettant en lumière certaines faiblesses, le présent rapport vise à poser les bases des travaux à accomplir dans la phase II du Projet de société.

## **Questions clés de développement durable que n'aborde pas Action 21**

Les produits de la CNUED, et en particulier Action 21, traitent de certaines des faiblesses ou des contraintes systémiques énumérées dans la section précédente. Il y a cependant des questions qui auraient dû faire l'objet d'un chapitre dans Action 21 selon le Comité des documents et de l'information. Ce sont les suivantes :

- militarisme et démilitarisation
- tiers monde et dette internationale
- sociétés transnationales
- mondialisation des échanges
- croissance démographique
- énergie nucléaire
- énergie.

On a dit aussi que la Déclaration de Rio ne traitait pas suffisamment de certaines questions très sérieuses d'éthique et de valeurs, qui font pourtant partie intégrante du problème et de la solution.

---

## **OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES ET RECOMMANDATIONS POUR LA PHASE II**

---

### *OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES*

À maints égards, le Groupe de travail a beaucoup appris au cours des six derniers mois. Le choix d'un mécanisme multisectoriel pour examiner de façon exhaustive et critique les activités et les politiques nationales favorisant le développement durable est sans précédent

à l'échelle nationale et internationale. Le Groupe de travail a donc eu peu de repères ou de normes pour s'orienter. Le défi a consisté à mettre au point un processus servant à rendre compte objectivement des activités et des politiques canadiennes qui sont compatibles avec l'esprit et l'objet des produits de la CNUED et qui, à la longue, faciliteront les progrès du Canada vers le développement durable.

Sollicitant la collaboration de groupes canadiens aux intérêts très divers, le processus multisectoriel s'est révélé un véritable modèle de démocratie et de participation. En novembre 1992, les intervenants nationaux ont jugé que ce modèle donnerait de meilleurs résultats que les méthodes traditionnelles de collecte d'information et de rétroaction sur un point donné. À leur avis, un processus multisectoriel serait sans doute idéal pour mettre en lumière les besoins et les opinions des Canadiens de tous les milieux en raison de l'interdépendance de nombreux enjeux relatifs à l'environnement et au développement et de leur importance capitale pour l'humanité. Après six mois de travaux, le Comité des documents et de l'information a formulé, relativement à cet objectif, des observations et des conclusions qui pourront servir à élaborer la phase II du Projet de société.

## **Observations générales concernant les initiatives canadiennes axées sur le développement durable**

Le présent rapport serait incomplet sans observations éclairées concernant les initiatives du Canada axées sur le développement durable. C'est la raison pour laquelle il contient pareilles observations bien qu'on prévoie intégrer le détail des initiatives à l'Évaluation au cours de la phase II du Projet de société.

En règle générale, il est encore trop tôt pour déterminer si les produits de la CNUED ont directement donné naissance à des activités ou à des projets visant le développement durable au Canada. Il semble néanmoins que les Canadiens ont diverses politiques et activités compatibles avec les objectifs fixés à Rio. Voici quelques-unes des plus importantes:

- le Plan vert
- les tables rondes fédérale et provinciales
- les plans d'action écologiques des administrations municipales
- diverses mesures appliquées par l'entreprise privée pour rendre ses opérations plus respectueuses de l'environnement
- une réponse vigoureuse des organisations non gouvernementales
- la restructuration du CRDI pour mettre en relief le développement durable
- la promotion constante d'un mode de vie harmonisé avec l'environnement.

C'est dans le contexte de ces mesures générales que s'inséreront beaucoup des réponses du Canada à la conférence de Rio, qui seront précisées par la suite dans l'Évaluation rédigée au cours de la phase II.

Récemment, une réduction de la contribution canadienne au budget d'aide publique au développement a amoindri les effets positifs des mesures énoncées ci-dessus; d'autres compressions sont prévues. Les fonds du Plan vert ont été réduits et il faut lutter continuellement pour que l'environnement demeure une priorité d'intérêt public (et, partant, politique) devant la concurrence de nombreuses priorités immédiates.

## **Expérience tirée de l'activité du Groupe de travail**

L'activité du Groupe de travail a largement bénéficié des efforts volontaires de ses membres. La force principale de ce mécanisme a été la ferme volonté des membres de concrétiser le processus multisectoriel et d'oeuvrer pour le développement durable. Sa principale faiblesse a résidé dans les ressources et le temps insuffisants dont ont disposé les membres du Groupe qui siégeaient au Comité des documents et de l'information pour étudier toutes les initiatives canadiennes conformes aux objectifs et à l'esprit de Rio. En bref, le Groupe de travail n'a simplement pas été capable d'étudier la totalité des activités et des projets canadiens axés sur le développement durable.

Un des inconvénients du processus, c'est que certains milieux canadiens (p. ex. les universités, les entreprises indépendantes) n'étaient pas représentés, ce qui allait à l'encontre de l'objectif de départ. Cependant, avec l'établissement du système d'information de l'IIDD, il est prévu que beaucoup plus de secteurs canadiens (et de Canadiens) auront accès à la base de données sur les mesures de développement durable prises au pays et pourront l'enrichir.

En raison de leurs tendances naturelles et de leurs domaines de spécialité, les différents membres du Comité des documents et de l'information qui ont bien voulu évaluer les chapitres d'Action 21 ont pu, à l'occasion, ne pas se conformer entièrement aux principes de l'objectivité et de l'exhaustivité. De plus, les examens par les pairs, qui devaient justement assurer cette objectivité et offrir différents points de vue, n'ont souvent pas répondu à toutes les attentes. En fait, ils ont été moins nombreux que prévu, trahissaient souvent certains partis pris, se caractérisaient davantage par la brièveté que par une réflexion critique approfondie et/ou étaient accompagnés d'une foule de documents sans aucun résumé. Les examens faits par les pairs sont un élément essentiel du processus d'évaluation et doivent se poursuivre, mais il faudra clarifier la formule, l'élargir et prévoir plus de temps.

## **Suite prévue pour les travaux du Comité des documents et de l'information**

À l'heure actuelle (mai 1993), huit des quarante chapitres d'Action 21 ont été évalués par le Comité des documents et de l'information et soumis à des examens par les pairs. De plus, la base de données du Projet, maintenant en place, est accessible sur le réseau APC (WEB). Il est toutefois à noter que ni les différentes parties des évaluations ni la base de données ne sont complètes. Elles devraient être complétées au cours de la phase II, avec des ressources suffisantes et l'approbation des intervenants nationaux. Il est toutefois proposé que le processus d'évaluation soit modifié. Malgré ses avantages, l'approche volontaire qui caractérisait la phase I s'est avérée limitée pour la préparation de l'Évaluation et la collecte d'information à verser dans la base de données. On trouvera suivante une liste préliminaire de moyens en vue de la phase II.

## ***RECOMMANDATIONS POUR LA PHASE II***

Le Comité des documents et de l'information formule les recommandations suivantes en se fondant sur le principe que l'information de base est nécessaire aux décisions ou aux changements qui doivent assurer la transition vers le développement durable. Considérée comme essentielle à la réalisation du Projet, cette information devrait recevoir la priorité et être compilée dès que possible.

En outre, le Comité des documents et de l'information reconnaît que la Commission du développement durable des Nations Unies surveillera la mise en oeuvre d'Action 21. Le Canada disposera de l'Évaluation et de la base de données pour informer la Commission de ses progrès en matière de développement durable. Par conséquent, le Comité formule les recommandations suivantes :

- terminer l'Évaluation
- améliorer, exploiter et mettre à jour la base de données du Projet
- fusionner les travaux du Comité des documents et de l'information et ceux du Comité de la vision et du processus
- intéresser et faire participer d'autres intervenants canadiens.

## ***LISTE PRÉLIMINAIRE DE MOYENS POUR APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS***

Faudra un supplément de ressources pour pouvoir examiner et évaluer de façon exhaustive et objective tous les produits de la CNUED qui restent à compléter. En juin 1993, les intervenants nationaux discuteront des moyens de définir et d'obtenir ces ressources.

Le Comité des documents et de l'information a dressé une liste préliminaire des moyens d'appliquer les recommandations :

- Poursuivre l'application du modèle de la phase I, qui combine volontariat, détachements et contribution financière relativement restreinte de certains intervenants.
- Solliciter l'apport d'organismes dont le mandat touche aux principes du développement durable et du consensus et qui ont besoin de l'information de base découlant de l'activité des intervenants nationaux, afin d'établir de nouveaux partenariats et de se procurer des ressources. Par exemple, l'IIDD s'est déjà porté volontaire pour améliorer, exploiter et mettre à jour la base de données du Projet.
- Retenir les services d'un ou de plusieurs consultants pour coordonner la poursuite des travaux aux fins de l'Évaluation et/ou rédiger cette dernière.
- Retenir les services des tables rondes des provinces et des territoires, d'associations commerciales et de groupes universitaires pour coordonner la poursuite des travaux aux fins de l'Évaluation et/ou rédiger cette dernière.
- Plutôt que de tenter d'évaluer dès maintenant tous les produits de la CNUED, établir un calendrier d'évaluation conforme au principe des grappes et au programme quinquennal de travaux thématiques proposés par la Commission du développement durable.

## APPENDICE I

### Qu'est-ce que le développement durable?

*La planète se dirigera vers le développement durable : elle a le choix entre planifier une transition ordonnée et laisser les contraintes matérielles et les atteintes à l'environnement dicter le moment de la transition.*

*Environmentally Sustainable Economic Development: Building On Brundtland, Unesco, 1991*

Comme Action 21 se voulait un plan d'action pour le développement durable dans le monde, il est utile de comprendre cette notion de «développement durable». L'idée d'assurer le développement d'une façon viable pour l'environnement n'est pas nouvelle, mais elle a joui d'un regain de popularité à la suite du rapport Brundtland de 1987. Il n'existe toutefois pas de définition précise du développement durable qui fasse l'objet d'un consensus.

Le rapport Brundtland, par exemple, en donne plus d'une, mais la plus souvent citée est la suivante : «répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs» (CMED, 1987). La plupart des auteurs dans le domaine du développement durable estiment que cette définition concerne non seulement la préservation de l'environnement, mais aussi la protection des valeurs et des normes sociales et culturelles. Il faut souligner que de nombreuses ONG s'opposent à cette définition, qui, selon elles, est trop imprécise et peut donner matière à interprétation. On l'a aussi critiquée pour sa nature essentiellement anthropocentrique, c'est-à-dire qu'aucun avantage n'est explicitement lié à la préservation environnementale pour le bien d'autres espèces ou, simplement, pour le bien de la nature elle-même.

L'Institut international du développement durable (IIDD) a formulé une définition du développement durable «adaptée aux chefs d'entreprise et de gouvernement», pour aider les chefs d'entreprise à appliquer le concept à leur activité commerciale :

*«Pour l'entreprise, le développement durable consiste à mener à bien les stratégies et les activités commerciales qui répondent à ses besoins et à ceux de ses intervenants aujourd'hui tout en protégeant, en conservant et en mettant en valeur les ressources humaines et naturelles qui seront nécessaires plus tard.»*

Cette définition est peut-être la plus appropriée au contexte d'Action 21, qui compte fortement sur le milieu des affaires pour diriger le monde sur la voie du développement durable. Elle ne semble pas incompatible avec la définition du rapport Brundtland; elle est seulement plus centrée sur les besoins du milieu des affaires.

On estime en général que le développement durable comporte un élément de croissance économique. Cette «croissance» suppose-t-elle nécessairement une augmentation continue d'intrants matériels provenant d'un monde aux ressources limitées? Ou peut-on supposer que l'innovation technologique est en mesure de produire des ressources à l'infini? Une autre question a été posée, qui est sans réponse jusqu'ici : Le développement durable est-il un terme contradictoire? Plus précisément, la promotion du développement économique, peu importe les moyens employés, pourrait-elle se révéler non viable sur le plan de l'environnement? Selon Action 21 et les défenseurs du développement durable, le développement économique, qui se mesure par la hausse du PNB, peut être viable sur le plan de l'environnement.

Il y a lieu de retenir plusieurs distinctions d'ordre sémantique. Dans le livre *Blueprint for a Green Economy* (Earthscan Publications Ltd., London, 1989), David Pearce et coll. proposent les grandes distinctions suivantes :

- **Développement économique** : augmentation du PNB réel par habitant au fil du temps. Cette tendance ne signifie toutefois pas que la croissance est «durable».
- **Croissance économique durable** : augmentation du PNB réel par habitant au fil du temps, à la condition que cette augmentation ne soit pas menacée par l'impact de phénomènes biophysiques (pollution, problèmes liés aux ressources) ou sociaux (bouleversements sociaux).
- **Développement durable** : accroissement de l'utilité ou du bien-être par habitant au fil du temps.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, il y a lieu de se demander si la croissance économique entraîne nécessairement la hausse du nombre d'intrants matériels. Si la réponse est négative, on peut penser qu'il est tout à fait possible de s'assurer du développement durable et d'un niveau de vie acceptable pour tous. Des auteurs ont fait valoir une distinction entre la croissance fondée sur la production, qui repose sur une production toujours plus grande d'énergie et d'autres ressources naturelles, et le capital d'origine humaine, qui implique par exemple l'apport à l'économie d'intrants axés sur les connaissances de même que l'amélioration continue du rendement et des techniques écologiques (Voir Herman Daly, "From Empty-World Economics to Full-World Economics," *Environmentally Sustainable Economic Development: Fulfilling on Brundtland*, UNESCO, Paris, 1992).

Les intrants de cette nature sont beaucoup plus respectueux de l'environnement que les intrants utilisés habituellement en vue de l'expansion économique. Peu d'auteurs oseraient prétendre, cependant, que le capital d'origine humaine pourra un jour se substituer complètement aux intrants fondés sur la production. Après tout, la croissance démographique entraîne une augmentation des nécessités matérielles (sans compter les non-nécessités de la vie) et, par conséquent, une hausse des intrants matériels.

Si l'on avait des doutes sur l'importance que les Nations Unies accordent à la croissance économique pour guérir les nombreux maux de la planète, ils seront dissipés par le passage suivant tiré du rapport de 1992 des Nations Unies sur l'état de l'économie mondiale :

*« Sans une économie mondiale plus dynamique, les efforts actuels de libéralisation des pays en développement ne porteront pas de fruits. Les stratégies de développement orientées vers l'extérieur reposent largement sur un commerce international très actif et, par conséquent, sur une économie mondiale en expansion. On se préoccupe beaucoup de nos jours du manque de ressources pour des questions aussi urgentes que la reconstruction des pays de l'Est, la lutte concertée contre la pauvreté et pour le développement humain dans les pays les plus pauvres et les dossiers environnementaux de toutes sortes. Si la croissance de la production mondiale retrouvait son niveau des années 80, elle se chiffrerait à environ un billion de dollars par an. En fait, la seule façon de résoudre les crises économiques et politiques qui se multiplient dans le monde est de donner la priorité au rétablissement d'un climat de croissance... Le principal objectif en matière de coopération économique internationale dans les années à venir doit être le retour à une croissance économique vigoureuse et dynamique. »*



# **ANNEXE 1**

## **Les membres du Comité des documents et de l'information**

Nicholas Sonntag, IIDD

Lorraine Brooke, ICC

Lynn Broughton, CPCU

Theodora Carroll-Foster, CRDI

Gordon Clifford, CAC

Heather Creech, IIDD

Charles Ferguson, INCO

George Miller, Association minière

Beatrice Olivastri, IIDD

Roger Street, DOE

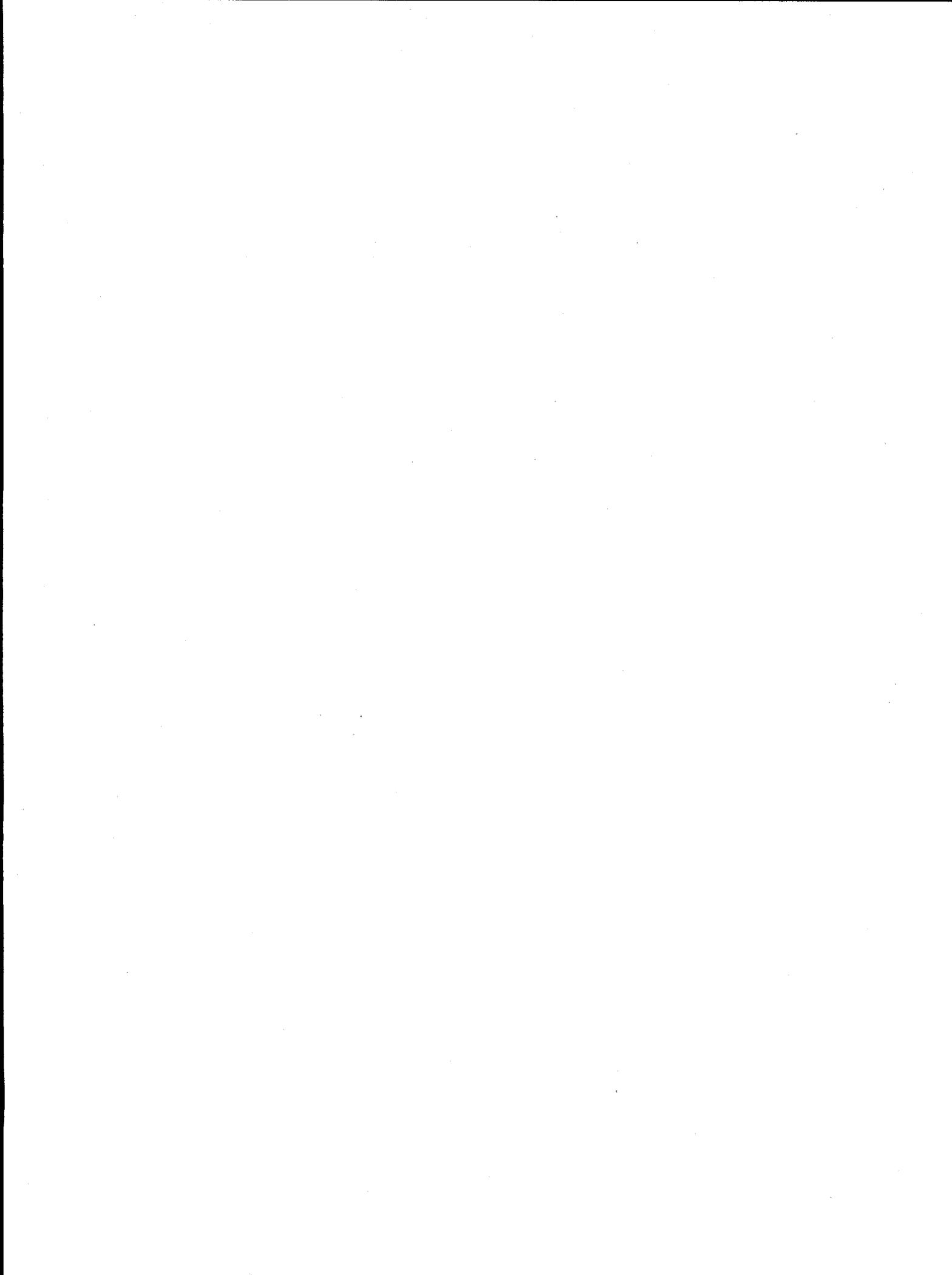
Sarah Richardson, TRNEE

Sandy Scott, CCME

Judith Swan, Oceans Institute

Robert Valantin, CRDI

Shirley Lewchuck, Affaires extérieures



## **PARTIE III**

# **RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE LA VISION ET DU PROCESSUS**



## **SOMMAIRE ET INTRODUCTION**

Le comité de la vision et du processus s'est vu confier le mandat d'élaborer un cadre de travail pour l'établissement d'un plan national de développement durable pour le Canada, ainsi qu'un processus participatif pour établir ce cadre et obtenir des engagements à son égard.

Le comité de la vision et du processus a tenté de répondre à la question suivante : «Que peut-on faire utilement et stratégiquement pour faciliter la transition vers le développement durable?» Même si beaucoup d'efforts sont actuellement déployés pour nous mener au développement durable, le gros de ces efforts sont des actes isolés. Bon nombre des intervenants ne savent pas ce que font les autres. De nombreuses possibilités de travail en synergie sont ignorées. En outre, certaines questions clés ne peuvent être résolues qu'avec la coopération de tous les secteurs. Tant que ces questions n'auront pas été traitées, nous aurons peu de chances d'assister à des progrès importants en faveur du développement durable.

Nous abordons notre tâche avec un sentiment d'exaltation et d'urgence, un engagement envers la démarche de Rio, le respect de la diversité des intérêts et des approches au sein du groupe, et nous souhaitons choisir des méthodes axées sur la collaboration et la concertation, tout en reconnaissant la nécessité d'établir un équilibre entre notre vision et la prise de mesures concrètes, stratégiques et efficaces.

Nous avons élaboré un cadre de travail pour un plan de développement durable pour le Canada et nous avons établi le processus requis pour en appuyer la mise en oeuvre. Ce cadre doit être perçu comme un recueil des plans, stratégies et mesures appliqués dans le pays tout entier; ensemble, ces éléments constitueront une stratégie à long terme du développement durable pour le Canada. Ce cadre décrit de façon très générale les questions à l'égard desquelles nous devons en arriver à un consensus. Il évoluera sans nul doute au fil du temps.

Le processus de planification proposé est un processus innovateur, qui part de la base et qui repose sur la concertation et qui permettra aux Canadiens de tous les segments de la société de collaborer et de coordonner leurs efforts pour élaborer les outils, politiques et stratégies nécessaires pour faciliter la transition vers le développement durable. Le processus proposé comporte trois volets :

- élaborer des stratégies et des plans sectoriels, communautaires et organisationnels pour un développement durable;
- faire appel aux réseaux de développement durable pour élaborer des options et des stratégies visant à appuyer les processus sectoriels et communautaires;

- établir la liaison entre le dialogue canadien et le dialogue à l'échelle mondiale touchant le développement durable.

Nous avons également interviewé des spécialistes du développement durable et analysé les obstacles auxquels nous sommes confrontés. En se fondant sur cette analyse, le document présente des questions clés et des priorités à long terme et précise un certain nombre de mesures stratégiques à court terme devant être prises par les intervenants pour promouvoir les objectifs et les priorités à long terme.

En tant que réseau de réseaux et qu'initiative de collaboration multisectorielle, le **Projet de société** convient parfaitement à la structuration de l'information sur le développement durable, à l'établissement d'un dialogue constructif avec la population et à la mobilisation de la société canadienne en faveur du développement durable. Il pourra contribuer à anticiper les problèmes, à établir des stratégies, à coordonner les efforts et à catalyser l'action de façon à faciliter cette transition.

**Recommandations :** À titre d'intervenants dans le **Projet de société** du Canada, nous vous demandons de relever le défi implicite dans l'expression **Projet de société**, de prendre un engagement envers le développement durable au Canada et de procéder de la façon suivante :

- Donner suite au **Projet de société**
- Endosser, en principe, le processus et le cadre de planification du développement durable
- Endosser le plan d'action suivant :
  - développer la capacité de tenir un registre des initiatives touchant le développement durable
  - établir le plan de recherche et d'action touchant le développement durable
  - élaborer une trousse des meilleures pratiques en matière de développement durable
  - explorer des processus intégrés pour l'établissement de buts
- Endosser le rôle de catalyse et de concertation du **Projet de société** pour traiter les questions suivantes :
  - réduire le chevauchement des juridictions
  - sensibiliser le public et augmenter sa participation
  - documenter les progrès en faveur du développement durable
  - répertorier les possibilités économiques liées au développement durable
- Endosser le maintien des ressources et du soutien en faveur du **Projet**
- Endosser le maintien du **Secrétariat** pour qu'il puisse appuyer le **Projet**

En acceptant ces recommandations, les membres du Projet démontreront leur volonté de continuer à travailler en faveur du développement durable au Canada, de réaliser une ou plusieurs des mesures concrètes prioritaires, de travailler selon la démarche de Rio et de continuer à rendre compte de nos progrès et de nos réalisations collectives.

## **Vision, aspirations et défi**

*Nous sommes conscients que l'humanité n'a pas tissé la toile de la vie; nous n'en sommes qu'un fil. Ce que nous faisons à la toile, nous le faisons à nous-mêmes. Tout ce qui touche la Terre touche également la famille des hommes.*

déclaration d'interdépendance

Women's Environment and  
Development Organization

En abordant leur mandat, les membres du comité de la vision et du processus ont cherché à articuler leur vision d'une société durable, ainsi que leurs espoirs et leurs aspirations à l'égard du Projet de société. Ce faisant, nous avons appris qu'il n'y a pas de vision unique du développement durable et que plusieurs avenues y mènent.

Nous sommes convaincus que nous devons emprunter ces avenues ensemble. Les divers points de vue qui existent au sein du groupe et dans la société sont essentiels. Nous croyons que la seule façon d'en arriver à des solutions innovatrices consiste à développer un climat de confiance et de collaboration partout au pays. Il est donc nécessaire d'inventer de nouvelles façons de travailler, de transcender les limites des institutions et des disciplines et de chercher de nouvelles solutions qui seront au coeur même de la société.

### *Notre vision*

Les êtres humains de la planète ont les mêmes besoins et les mêmes espoirs pour leurs enfants :

- » Nous avons besoin d'eau, d'air, de nourriture et de sols sains;
- » Nous avons besoin d'être protégés de la pauvreté et de la maladie;
- » Nous avons besoin de respect, d'amour et de tendresse;
- » Nous avons besoin de musique, de rires et de la paix de la prière;
- » Nous avons besoin de contacts sociaux et d'un sentiment d'appartenance;
- » Nous avons besoin d'un gagne-pain et d'une saine économie;
- » Nous avons besoin d'apprendre et de comprendre;
- » Nous avons besoin des merveilles et de la discipline de la nature;
- » Nous avons besoin de travailler, de nous reposer et de célébrer.

### *Nos aspirations et nos espoirs*

Seule la révolution agricole d'il y a cinq mille ans et la révolution industrielle survenue il y a 300 ans peuvent se comparer à la transformation qui s'impose pour que la vie puisse être maintenue sur cette planète.

Notre planète a atteint son point critique. Nous pouvons relever le défi ou nous pouvons laisser les problèmes sociaux, économiques et écologiques sans cesse croissants nous écraser. C'est uniquement en modifiant le fonctionnement de notre développement économique que le monde pourra espérer réaliser les aspirations légitimes des générations actuelles et futures sans détruire la capacité de soutien écologique de la planète.

Les défis du développement durable sont complexes et intimidants. Pourtant, ils peuvent être relevés. Des solutions innovatrices fondées sur des approches holistiques et intégrées peuvent permettre à des groupes et à des individus d'apporter les changements qui s'imposent. Ces solutions doivent reposer sur de nouvelles approches de participation reposant sur la concertation et la transparence.

Il ne faut rien de moins qu'une réponse émanant de tous les niveaux. Les transformations marginales ou partielles des systèmes de notre planète sont insuffisantes. Notre approche doit reconnaître que les systèmes sociaux, économiques, biologiques et naturels de la planète sont complexes, interreliés et interdépendants.

Le Projet de société peut nous permettre de saisir cette occasion historique de promouvoir et de faciliter cette réponse globale en raison de sa capacité unique de rassembler divers points de vue et de faciliter l'établissement d'un consensus.

## *Le défi*

**N**ous proposons que les intervenants nationaux acceptent le défi implicite dans l'expression *Projet de société*. Transformer le Canada en une société plus durable prendra des décennies. Compte tenu des réalités politiques et économiques actuelles, l'élaboration de stratégies, politiques et outils pour intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques, exigera sagesse et créativité de la part de nombreux secteurs. Nous proposons que les intervenants nationaux établissent des mécanismes qui permettront aux Canadiens intéressés de travailler ensemble à faciliter la transition vers le développement durable. *Aucun groupe ne peut y parvenir seul -- nous réussirons uniquement en travaillant tous ensemble.*

## DÉVELOPPEMENT DURABLE?

*Il n'existe pas de vision unique du développement durable. Le développement durable continuera d'avoir une signification différente en fonction des gens et des endroits, même si nous savons que le développement durable au Canada ne peut être réalisé que dans le contexte du développement durable à l'échelle mondiale. Nous nous entendons toutefois sur la nécessité de mettre fin au «développement non durable». Au fur et à mesure que nous passerons de l'endroit où nous sommes aujourd'hui à celui où nous aimerions être, nos attentes personnelles et celles de la société au chapitre du développement durable évolueront. Entre-temps, nous acceptons la tension créatrice entre nos idéaux, et la nécessité de les réconcilier.*

*Le développement durable n'est pas uniquement une autre expression désignant la gestion ou la protection de l'environnement. Le développement durable comporte des dimensions environnementales, économiques, sociales, politiques et culturelles; ces dimensions sont interdépendantes sous des aspects que les gens commencent à peine à comprendre, et elles sont intimement liées à nos aspirations et à notre vision du monde que nous aimerions léguer à nos enfants.*

*Le développement durable est le processus qui nous offre la meilleure occasion de réaliser notre vision d'un avenir durable. Le processus du développement durable incorpore les principes suivants :*

- le respect de la nature et le droit des générations futures doit sous-tendre toutes les délibérations;*
- toutes les personnes devraient être en mesure de participer à la transition vers le développement durable;*
- le processus du développement durable repose sur l'anticipation et la prévention;*
- les questions liées au développement durable ne doivent faire ni gagnants, ni perdants; elles doivent être réglées;*
- des décisions éclairées doivent tenir compte de toutes les conséquences de nos actions;*
- le processus du développement durable doit tenir compte de la notion de justice entre les générations et les régions et les divers segments de la société;*
- le processus de développement durable est un processus d'apprentissage dynamique.*

# Planification d'un avenir durable

## Cadre de travail et processus

*Le monde que nous avons créé aujourd'hui grâce à notre pensée comporte jusqu'ici des problèmes qui ne peuvent être résolus en pensant de la même manière que lorsque nous les avons créés*

Albert Einstein

Dans ce chapitre, le comité de la vision et du processus propose un certain nombre d'activités connexes qui faciliteront la transition vers le développement durable. Elles se composent de deux éléments essentiels : le premier élément est un cadre de travail général pour l'établissement d'une stratégie de développement durable et le deuxième est un processus d'établissement d'un consensus pour l'élaboration du cadre de travail et l'engagement nécessaire à son égard.

Ce cadre de travail doit être considéré comme un recueil des plans, stratégies et actions mis de l'avant partout au pays; ensemble, ces éléments constitueront la stratégie à long terme de développement durable du Canada. Ce cadre décrit de façon très générale les questions à l'égard desquelles nous devons en arriver à un consensus entre tous les secteurs. Il évoluera à n'en pas douter au fil du temps.

Le processus proposé vise à en arriver à un consensus sur les actions et les stratégies appropriées pour faciliter la transition vers le développement durable.

Ces deux éléments sont décrits ci-après plus en détail.

### *Cadre de travail pour un avenir durable*

#### A. MISSION

Cette section vise à affirmer que nous devons travailler à l'établissement d'un vaste consensus national chez la multitude des intervenants au chapitre des hypothèses, des valeurs et des motifs liés à la planification du développement durable. Cela n'implique pas qu'il doit y avoir une vision unique de la doctrine sociale, politique et économique. Le processus de planification du développement durable doit pouvoir, initialement, s'accom-

moder de divergences assez profondes sur de nombreuses questions importantes et reconnaître que nous visons une vision du développement durable mieux intégrée.

- **ASPIRATIONS/VISION**
- **HYPOTHÈSES ET VALEURS DE BASE**
  - nouvelles façons de penser
  - partenariat et action individuelle
  - nouvel ordre économique
  - intégration des valeurs environnementales dans l'évaluation économique
  - justice entre les régions
  - justice entre les générations
- **CONTEXTE**
  - état de l'environnement
  - limites/contraintes
  - possibilités
  - motif du changement

## **B. INSTRUMENTS DE CHANGEMENT**

La question des attitudes, de la sensibilisation, de la compréhension et des capacités est à ce point importante qu'elle exige une attention particulière et des efforts concertés à l'échelle nationale, de la part des intervenants qui participent au Projet, ainsi que des gouvernements.

- **PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**
  - développement d'une culture du développement durable
  - développement durable comme composante de l'éducation de base
  - sensibilisation des consommateurs
  - formation des employés
- **AMORCE DE CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS**
  - coopération entre les diverses juridictions
  - institutions internationales

- développement durable dans la prise des décisions

### C. OUTILS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il existe un ensemble d'instruments sociaux, économiques et techniques qui s'avéreront fort probablement indispensables à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies pour un développement durable. Beaucoup d'efforts ont déjà été déployés pour mettre au point ces outils. Il y aura beaucoup d'expérimentation lorsque ces outils seront partagés entre les intervenants, puis appliqués, testés et améliorés. Ces tâches peuvent être réalisées grâce à une combinaison d'initiatives locales et centrales.

- méthodes de consultation et d'établissement d'un consensus
- indicateurs du développement durable
- rapports sur le développement durable
- comptabilisation des coûts environnementaux
- vérifications du développement durable
- mise au point d'une base scientifique saine
- méthodes d'imputabilité et de responsabilisation

### D. DOMAINES POLITIQUES

Cette section précise les domaines où une stratégie du développement durable doit être élaborée. Cette liste n'est pas exhaustive. Dans un domaine politique donné, une stratégie du développement durable n'émergera pas d'une seule source, mais sera plutôt une mosaïque de la contribution d'intervenants locaux, régionaux, nationaux, voire internationaux. Les groupes d'intervenants qui recoupent les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux devraient jouer un rôle à chacun de ces paliers.

#### ► POLITIQUE SUR LA POPULATION

- capacité limite du Canada, de ses régions et de ses écosystèmes
- immigration
- émigration
- éducation en matière de planification familiale

➤ POLITIQUE SUR LES RESSOURCES TERRESTRES ET AQUATIQUES

- principes de la planification de l'aménagement du territoire
- principes du développement durable des ressources aquatiques
- zones désignées; plans touchant les écosystèmes
- flore et faune; biodiversité
- déchets - solides et dangereux

➤ POLITIQUE SUR L'ATMOSPHERE

- changements climatiques
- diminution de la couche d'ozone
- pluies acides
- smog/ozone au niveau du sol

➤ POLITIQUE SUR LES INFRASTRUCTURES

- éducation
- transport
- communication

➤ POLITIQUE INTERNATIONALE/ÉTRANGÈRE

- commerce et environnement
- développement des capacités
- financement de formes durables de développement
- conventions, lois, traités internationaux

➤ POLITIQUE SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES

➤ POLITIQUE SUR LA RECHERCHE ET LA TECHNOLOGIE

➤ POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

➤ POLITIQUE SUR LES TRANSPORTS

➤ POLITIQUE DE DÉFENSE

➤ POLITIQUE SUR LA SANTÉ

➤ POLITIQUE SOCIALE

## **E. LES INTERVENANTS ET LA PLANIFICATION ET LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**T**out groupe de personnes ou toute institution qui s'intéresse au développement durable peut participer et contribuer de façon significative. La somme de tous les efforts de planification et de tous les changements qui en résulteront au chapitre des attitudes, des politiques et des pratiques constituera la stratégie nationale.

- **GOUVERNEMENTS**
  - fédéral
  - provinciaux
  - régionaux/locaux
- **COLLECTIVITÉS**
- **INSTITUTIONS**
- **INDUSTRIE ET COMMERCE\***
- **ORGANISMES BÉNÉVOLES**
- **AUTOCHTONES**
- **FEMMES**
- **JEUNES**
- **FAMILLES/INDIVIDUS**

Nous avons élargi le groupe des intervenants «industrie et commerce» pour illustrer le prochain niveau d'élaboration du cadre de travail pour un avenir durable :

- **INDUSTRIE ET COMMERCE**
- **GÉNÉRALITÉS/TYPES D'INITIATIVES**
  - culture corporative du développement durable
  - vérifications environnementales
  - gestion du cycle de vie
  - rapports corporatifs environnementaux
  - prévention de la pollution
  - innovation, technologie et compétitivité

- ÉNERGIE
- TRANSPORT
- INDUSTRIES DES RESSOURCES
  - agriculture
  - foresterie
  - pêcheries
  - mines
  
- INDUSTRIES DE FABRICATION
  - produits chimiques
  - électronique
  - machinerie
  
- INDUSTRIES DE SERVICES
  - tourisme
  - communications
  - alimentation
  - construction
  - finances
  
- PRATIQUES PROFESSIONNELLES
  - ingénierie
  - comptabilité

### *Un processus visant à faciliter la transition vers le développement durable*

L'une des fonctions clés du Projet de société consiste à structurer une information complexe et à diriger le dialogue sur le développement durable afin d'en arriver à un consensus et à un engagement pour apporter les changements nécessaires. Dans cette section, nous proposons un processus de planification du développement durable pour accomplir cette tâche.

Voici certaines caractéristiques du processus de planification du développement durable :

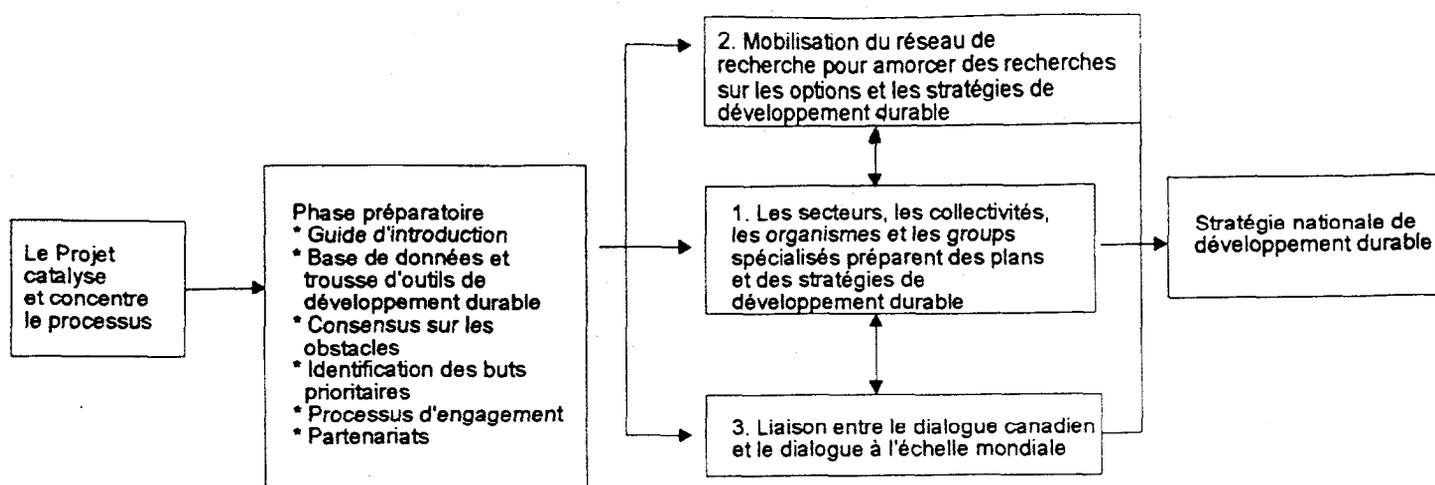
- La participation à ce processus est volontaire. Elle aura une influence car elle répond à un besoin de consensus entre les secteurs et de coordination dans la transition vers le développement durable.
- Il s'appuie sur ce qui se fait déjà pour promouvoir le développement durable au Canada.
- Le processus est souple afin que les secteurs, les collectivités, les organismes et les groupes spécialisés qui se trouvent à diverses étapes dans la transition vers le développement durable puissent participer de façon utile.
- Le processus tente d'intégrer les préoccupations économiques, sociales et environnementales dans une initiative visant l'établissement d'un consensus.
- Même si le processus proposé a une fin en soi, il est à prévoir qu'il permettra de mettre en place de nouvelles institutions et de nouveaux processus, une fois la ronde initiale terminée, entités qui seront viables.
- Le processus est axé sur la concertation, la transparence et l'imputabilité.

## **Composantes du processus de planification du développement durable**

**P**our établir le cadre de travail du développement durable décrit dans ce chapitre, nous proposons un processus en trois volets :

- des activités visant à encourager les secteurs, les collectivités et les organismes à préparer des plans et des stratégies de développement durable en tenant compte des facteurs économiques, sociaux et environnementaux. Ce processus volontaire vise l'établissement d'un consensus sur les politiques provinciales et nationales nécessaires pour faciliter la transition vers le développement durable.
- des activités destinées à mobiliser le réseau latent des spécialistes du développement durable pour lui permettre d'élaborer des options, des stratégies et des outils venant appuyer les plans des secteurs et des collectivités.
- des activités destinées à établir la liaison entre le dialogue canadien sur le développement durable et le dialogue à l'échelle mondiale. Les Canadiens ont besoin de savoir ce que font d'autres pays et, sur quelques questions importantes, le Canada doit travailler en collaboration avec d'autres nations à l'établissement d'un consensus mondial sur les politiques et les stratégies appropriées.

## Diagramme 1 Vue d'ensemble des principaux éléments



Chacun de ces trois processus est lié aux autres. Étant donné qu'il est peu probable que nous pourrions en mener un sans toucher aux autres, nous proposons un ensemble d'activités intégrées qui se compléteront les unes les autres. Chaque processus est élaboré ci-dessous.

### 1) Plans de développement durable des secteurs, des collectivités et des organismes

Les plans de développement durable des secteurs, collectivités et organismes sont à la base du processus de planification du développement durable. Ils sont décentralisés, souples et volontaires. Il ne s'agit pas d'un processus de consultation; il s'agit plutôt d'établir un consensus sur des questions qui préoccupent les Canadiens. Ces plans sont axés sur les emplois, la compétitivité commerciale, des collectivités viables et un environnement sain. À l'égard de ces problèmes, les Canadiens doivent trouver de nouveaux moyens de faire bouger les choses.

Après avoir rencontré les intervenants et les partenaires éventuels du pays tout entier, un groupe de travail préparera un «guide d'introduction» décrivant le processus. Ce guide renfermera du matériel visant à aider les secteurs, collectivités, organismes et groupes spécialisés à organiser leur propre processus de planification du développement durable à titre de contribution à la stratégie nationale. Cette trousse renfermera un énoncé du défi à relever, les grandes lignes du processus, le cadre de planification du développement

durable, la trousse d'outils pour le développement durable, un certain nombre de processus de rechange en matière de planification et de vision, des exemples d'histoires à succès et des listes de personnes-ressources.

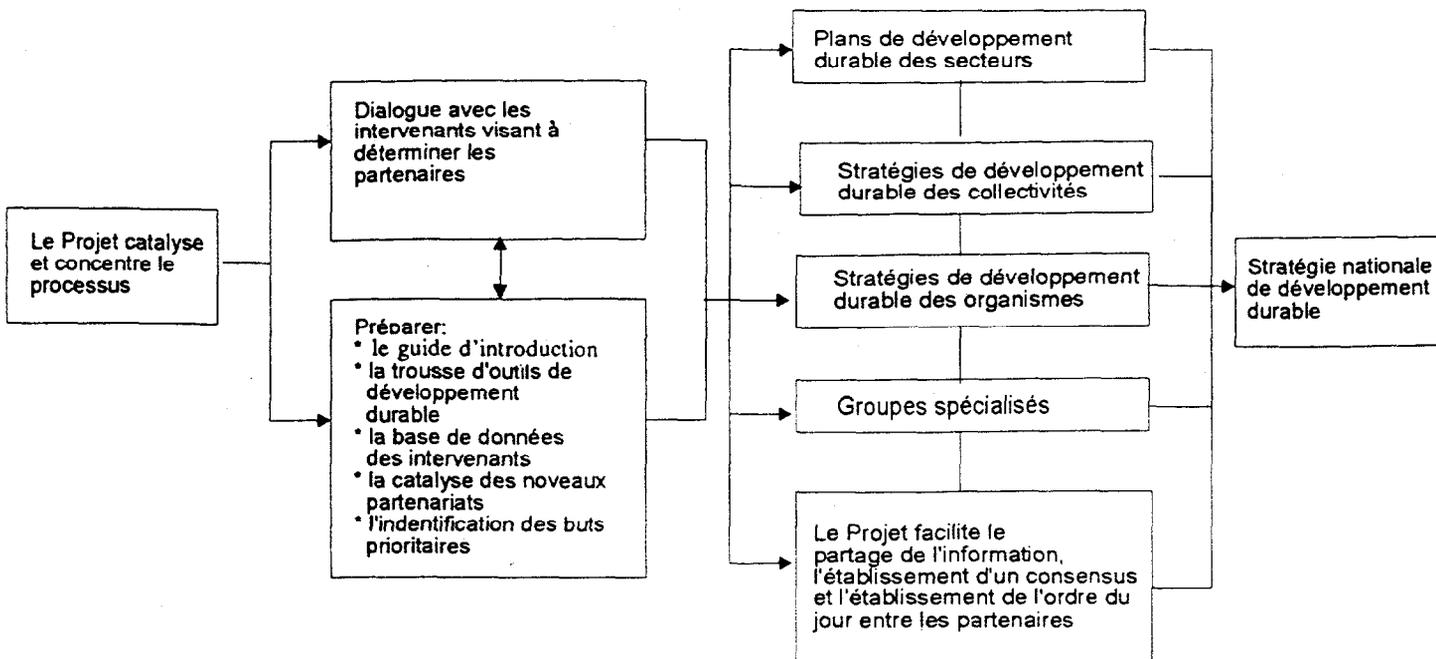
Il y aura un «processus d'engagement» officiel. Le personnel du Projet et les intervenants communiqueront avec les participants éventuels pour les informer de la possibilité qui s'offre à eux et pour obtenir leur engagement à participer au processus. Les nouveaux participants se serviront du guide d'introduction pour organiser leur propre processus.

Lorsque le processus de planification sera en marche, le Secrétariat, les intervenants, les groupes de travail et le réseau des partenaires travailleront en collaboration de diverses façons. Ce réseau facilitera le partage de l'information, le travail en réseau, l'établissement d'un consensus et d'un ordre du jour entre les secteurs et les partenaires.

Un certain nombre de provinces, de secteurs industriels et de collectivités ont déjà préparé des stratégies ou des plans de développement durable. Là où des plans existent déjà, nous encouragerons ces groupes à soumettre leurs plans afin de les incorporer au cadre de travail; à partager avec d'autres leur expérience et à évaluer leurs plans par rapport à la nécessité d'y intégrer les facteurs économiques, sociaux et environnementaux retenus dans le cadre de travail.

Nous partons du principe que les plans des secteurs et des collectivités soulèveront des questions liées aux politiques publiques qui ne pourront être résolues directement par les groupes en cause. Ces questions «nationales» exigeront un vaste consensus politique dans le pays tout entier avant que le Canada puisse établir un cadre social et économique permettant de faciliter la transition vers le développement durable. Le dialogue touchant ces questions nationales doit se dérouler dans le cadre des processus de planification des secteurs et des collectivités, et dans le cadre d'un processus national connexe.

## Diagramme 2 Étapes du processus de planification du développement durable



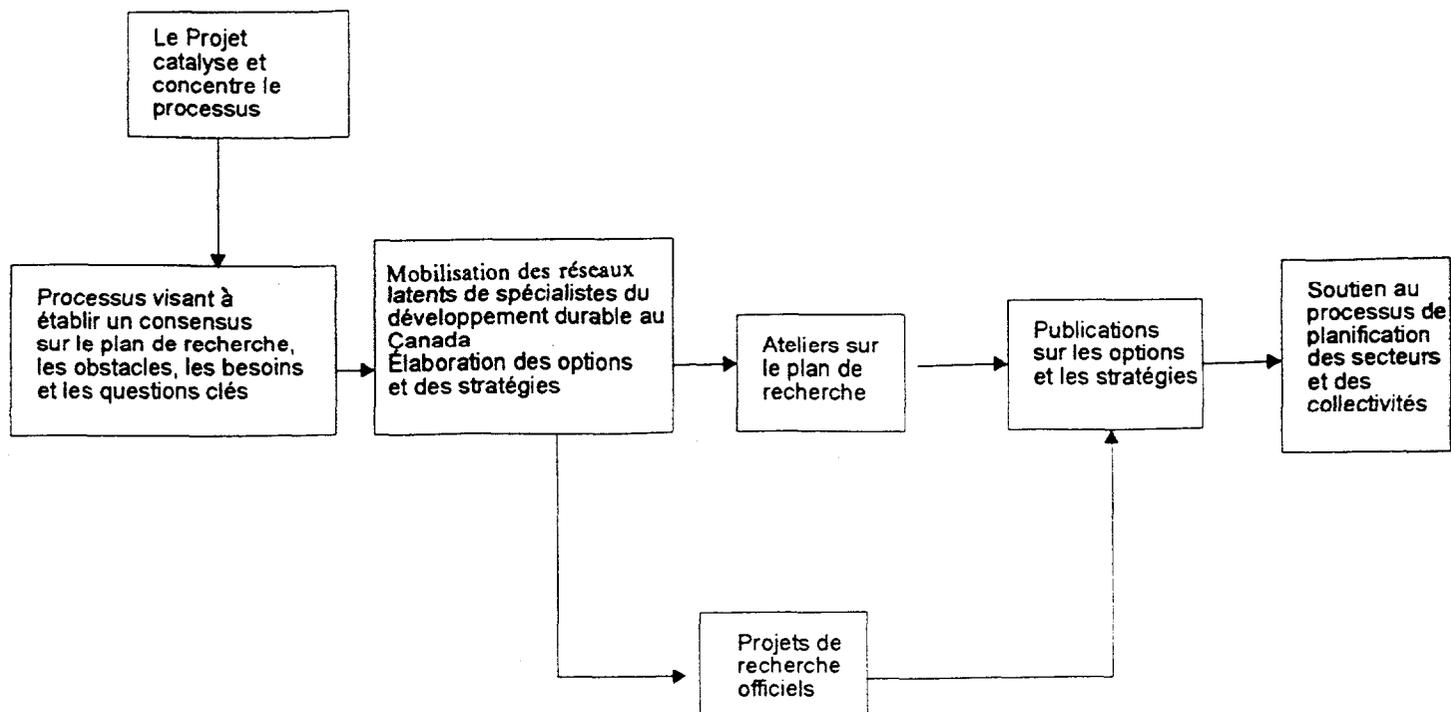
### 2) Recherche sur les options et les stratégies

Le point de départ du Projet de société consiste à établir un consensus entre les secteurs sur les questions qui entravent actuellement les progrès dans la transition vers le développement durable. Nous partons du principe que nous ne pourrions pas réaliser de progrès importants avant d'élaborer des options, des stratégies et des outils pour éliminer ces obstacles.

Le processus de planification du développement durable mobilisera le «réseau latent» des chercheurs et des agents de changement afin qu'ils fournissent une expertise sur laquelle puissent s'appuyer les processus de planification des secteurs et des collectivités. Il est à prévoir que le processus de planification du développement durable présentera à ce réseau informel de chercheurs un ordre du jour des besoins, des obstacles et des questions nationales en leur demandant d'élaborer des options et des stratégies de transition. Une série d'ateliers sera organisée et les meilleurs conseils seront publiés et distribués. À l'égard de certains problèmes comme les «obstacles» et les «questions nationales», il faudra inventer des outils, des institutions, des politiques et des concepts clés pour faciliter la transition vers le développement durable. Nous souhaiterions peut-être établir des projets de recherche plus officiels à l'égard de ces questions.

### Diagramme 3

## Étapes possibles pour mobiliser le réseau de recherche sur le développement durable



### 3) Établir la liaison entre le dialogue canadien et le dialogue à l'échelle mondiale

Deux raisons importantes justifient la liaison entre le dialogue canadien sur le développement durable et le dialogue sans cesse croissant d'autres pays. Tout d'abord, le développement durable ne peut être atteint qu'à l'échelle mondiale; si d'autres pays augmentent leur production de gaz carbonique, l'impact des efforts du Canada s'en trouvera réduit. Deuxièmement, les décisions économiques et environnementales à l'échelle nationale sont de plus en plus influencées par les négociations ou les décisions des tribunes internationales. Les Canadiens doivent travailler en collaboration avec les habitants d'autres pays pour élaborer les politiques et les stratégies qui assureront à tous un avenir équitable, juste et durable.

Nous proposons que le processus canadien prévoie l'amorce d'un dialogue avec plusieurs autres pays menant des initiatives de planification similaires (notamment la Hollande, les Philippines, etc.). Ces dialogues s'appuieront sur les mécanismes intergouvernementaux existants et favoriseront la transition vers le développement durable au pays et à l'échelle mondiale. Par exemple, les représentants des collectivités, du monde des affaires et des ONG du Canada qui travaillent à l'élaboration d'un plan sectoriel pourraient

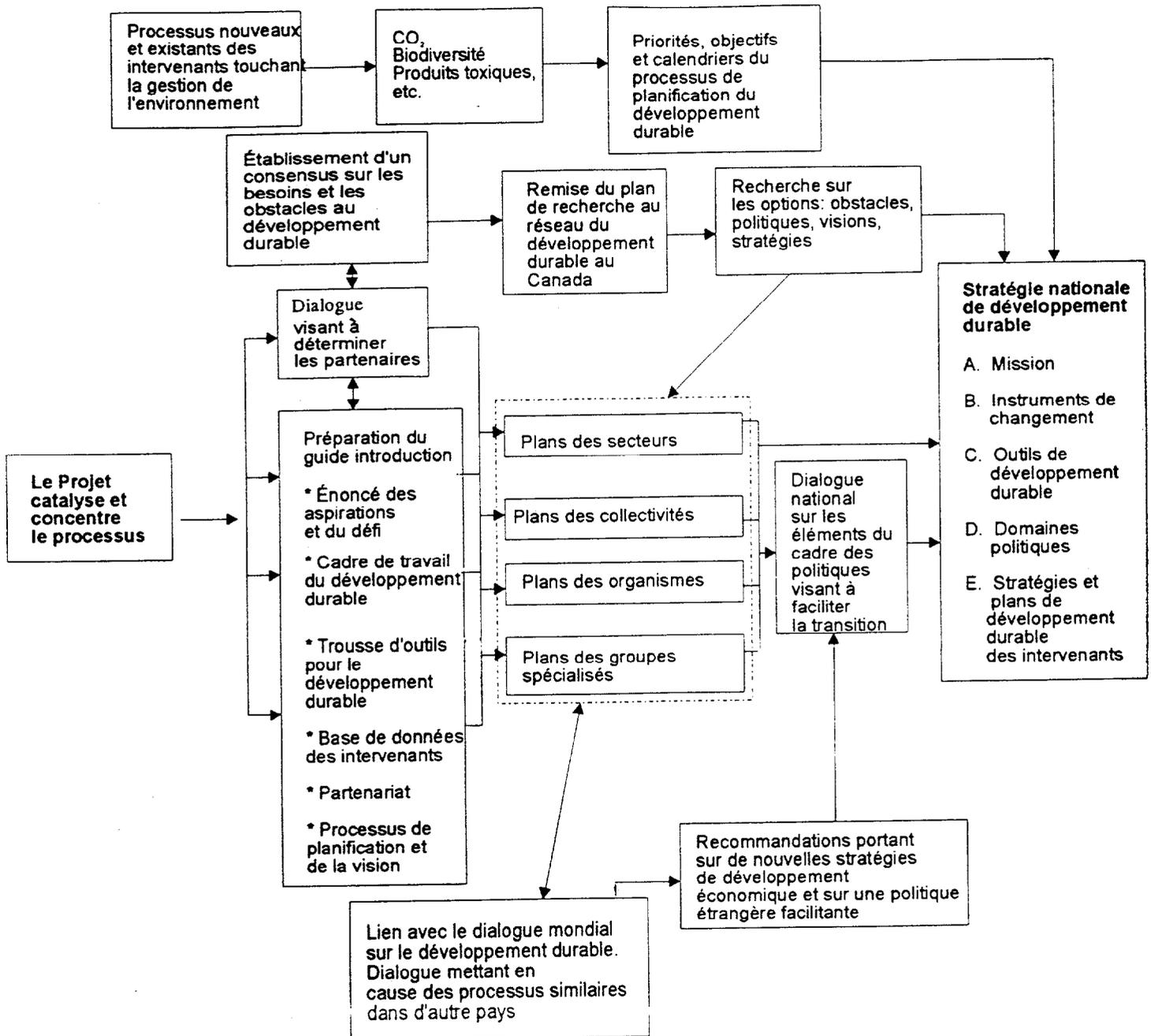
rencontrer des groupes similaires d'autres pays pour élaborer des politiques plus globales. Les résultats pourraient contribuer à la formulation de la politique étrangère du Canada, ainsi qu'à l'établissement de nos positions auprès du GATT et de la Commission des Nations Unies pour le développement durable.

#### **4. Sommaire**

Ces trois éléments -- la préparation de processus sectoriels et communautaires, la mobilisation du réseau latent du développement durable pour l'élaboration d'options et de solutions et la liaison avec le dialogue à l'échelle mondiale -- doivent être menés en parallèle pour établir un consensus, une stratégie et une série d'engagements qui, ensemble, constitueront la stratégie de transition du Canada.

# Diagramme 4

## Liens conceptuels entre les pierres angulaires du processus de planification du développement durable



# **QUESTIONS CLÉS et MESURES CONCRÈTES**

## *Introduction*

*.... l'histoire la plus importante à raconter en cette dernière décennie du vingtième siècle concerne la Terre et les rapports qu'entretient avec elle une espèce qui, même si elle dépend entièrement d'elle, semble néanmoins vouloir sa destruction. Pour être en mesure de donner à notre planète menacée le temps de guérir, nous devons commencer par voir la nature non seulement comme une toile de fond où se joue le drame humain, mais comme une partie intégrante de nos vies, quelque chose qu'il nous faut respecter et protéger activement.*

Soeurs de la Terre

Dans le cadre de ses délibérations sur le cadre de travail et le processus de participation (chapitre 2), le Comité s'est penché sur les obstacles qui entravent la progression du Canada vers le développement durable. Ces obstacles ont été répertoriés en se fondant sur les expériences des membres du Comité, de la documentation et des interviews menées auprès d'un certain nombre de spécialistes du développement durable. En voici quelques-uns :

- manque de compréhension du public
- manque d'engagement politique
- absence de méthodes et de critères de développement durable
- conflit de juridictions
- modèles inappropriés de consommation et de croissance économique
- rigidité des institutions et des structures
- fragmentation des processus éducationnels
- problème de pensée intersectorielle
- manque de vision
- statut quo
- nature réductionniste de la science
- connaissances inadéquates des écosystèmes
- manque d'intégration des politiques.

Après un examen judicieux, les principales catégories d'obstacles et les besoins importants ont été répertoriés, permettant ainsi de voir ce qui doit être fait pour favoriser la transition vers un développement durable. Durant ce processus, le Comité a répertorié six questions clés où le Projet de société (intervenants, réseau multisectoriel de réseaux) pourrait apporter une contribution importante.

Pour chacune de ces six questions clés, le Comité, en consultation avec le groupe de travail tout entier, a répertorié les mesures qui pourraient être prises par le Projet. Cette liste inclut les activités grâce auxquelles le Projet peut, de par sa nature et sa composition, apporter une contribution importante. Même si elle est assez complète, la liste des mesures possibles n'est pas exhaustive; elle ne représente pas toutes les activités possibles pour les intervenants.

### *Questions clés et mesures concrètes*

Voici les six questions clés que le Projet de société doit traiter pour favoriser le développement durable, ainsi que les mesures concrètes pertinentes.

1. Renforcer le soutien du public et la volonté politique pour la transition vers le développement durable.

- en mettant au point un processus (ou des processus) : vaste, souple et éducatif; axé sur la participation; décentralisé et pourtant cohérent; spécifique à une région/un secteur/une industrie et pourtant exportable; permettant l'élaboration d'options et les recherches interdisciplinaires; capable d'intégrer les points importants à l'ordre du jour des politiques sociales et économiques; tenant compte des liens internationaux; et capable d'énergiser les individus, de mobiliser la société canadienne et de mener à des actions concrètes;
- en sensibilisant les groupes populaires grâce à des programmes d'éducation et des projets de démonstration, en faisant passer certains messages et en recueillant, synthétisant et diffusant de l'information sur le développement durable;
- en évaluant les progrès réalisés dans le domaine du développement durable et en préparant des rapports à cet égard;
- en élaborant un langage commun sur le développement durable pour faciliter les discussions et la compréhension;
- en reconnaissant par une distinction la contribution exemplaire des politiciens, individus, organismes et collectivités au chapitre du développement durable.

2. Établir et appuyer des processus et des institutions visant à faciliter la transition vers le développement durable

- en proposant des mécanismes ou des stratégies pour promouvoir la coopération entre les juridictions et pour réduire le chevauchement des juridictions, notamment dans le domaine de la réglementation environnementale;
- en proposant des mécanismes visant à mieux intégrer les considérations économiques, environnementales et sociales aux paliers les plus élevés de l'élaboration des politiques au sein des gouvernements fédéral et provinciaux;
- en encourageant l'élaboration de méthodes d'évaluation environnementale des politiques du gouvernement, notamment dans les domaines de l'économie et du commerce, et en encourageant l'utilisation d'indicateurs de développement durable et de comptabilisation environnementale;
- en encourageant l'élaboration de plans de développement durable par les secteurs, l'industrie et les collectivités;
- en favorisant l'établissement de tables rondes à l'échelle des secteurs et des collectivités.

### 3. Faciliter les étapes pratiques menant au développement durable, notamment au chapitre de la vision, des buts, méthodes, outils, indicateurs et stratégies.

- en articulant et en favorisant l'établissement d'un consensus sur la vision et les buts;
- en organisant, en partageant et en diffusant l'information nécessaire, en définissant les besoins de recherche et en facilitant le développement des capacités de recherche et de travail en réseau en ce qui a trait aux concepts, aux modèles, aux outils, aux indicateurs et aux stratégies de développement durable;
- en endossant et en coordonnant la mise au point d'une trousse d'outils pour le développement durable (p. ex. répertoire des concepts de pointe, des méthodologies et des pratiques touchant le développement durable);
- en favorisant des partenariats pour l'élaboration de concepts, d'outils, de stratégies, etc.;
- en travaillant avec les médias à la mise au point de stratégies de communication pour la diffusion de l'information et des messages.

### 4. Encourager le réexamen et la redéfinition des aspirations touchant la sécurité personnelle, communautaire, nationale et mondiale

- en articulant une vision du développement durable et en redéfinissant ce que signifie la notion de sécurité;
- en examinant comment les collectivités locales, les autochtones, les pays en développement et d'autres pays industrialisés favorisent un sentiment de sécurité;

- en favorisant une atmosphère positive permettant un dialogue sur des choix et des questions sociales difficiles, émotifs et délicats;
- en faisant participer d'autres segments de la société et d'autres groupes importants et en veillant à ce que les parties directement touchées soient adéquatement représentées au sein du Projet et dans tout suivi subséquent;
- en incluant explicitement la sécurité à l'ordre du jour des discussions publiques.

#### 5. Favoriser l'élaboration de stratégies économiques visant à faciliter la transition vers le développement durable

- en mettant en lumière la nature complémentaire et mutuellement renforçante des rapports qui existent entre un environnement sain, les activités commerciales et une économie prospère;
- en favorisant la création d'emplois et les possibilités économiques générées par la transition vers le développement durable (p. ex. les industries environnementales et les possibilités découlant de la sensibilisation des consommateurs à la protection de l'environnement);
- en aidant la population du Canada à comprendre le besoin d'investir dans le recyclage de la main-d'oeuvre et des entreprises et dans le développement de nouvelles compétences pour être en mesure de créer de nouveaux marchés ou d'en tirer parti;
- en élaborant des stratégies et en proposant des mécanismes portant sur la meilleure façon d'intégrer les politiques et les objectifs économiques, environnementaux et sociaux pour favoriser le développement durable;
- en intervenant pour éliminer les subventions soutenant le développement non durable;
- en appuyant une meilleure utilisation des instruments économiques pour la protection de l'environnement.

#### 6. Établir un consensus au sujet des valeurs de base du développement durable

- en favorisant le dialogue pour énergiser les individus et mobiliser la société; les approches et les mécanismes feront appel à la participation des intervenants; ils auront pour but d'établir le respect et la confiance, d'éviter les confrontations et de favoriser le dialogue;
- en proposant des approches et des mécanismes respectant la démarche de Rio, c'est-à-dire cohérents et transparents, en donnant du pouvoir aux individus et aux groupes et les tenant responsables de leurs actions;
- en articulant et en favorisant le partage des valeurs et des croyances, de la vision et des objectifs du développement durable.

## Priorités pour la prochaine phase

*L'État préconisant le développement durable taxerait moins nos ressources environnementales et mettrait d'avantage à profit nos ressources morales.*

Lester Brown

En raison de la multiplicité des activités que le Projet pourrait entreprendre, le Comité estime que le Projet doit adopter une stratégie pour décider quelles activités doivent être mener en priorité.

Il y a trois considérations de toute première importance :

- les activités qui peuvent promouvoir simultanément un certain nombre d'objectifs sont préférables à celles qui favorisent un nombre moindre d'objectifs;
- il est important de se concentrer au départ sur les pierres angulaires qui permettront d'amorcer un processus de participation (décrit au chapitre 2), processus qui est en lui-même une étape nécessaire et fondamentale dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de développement durable pour le Canada;
- il est impératif de démontrer des résultats tangibles dans certains domaines pendant que le processus de participation et le plan de développement durable sont élaborés et mis en oeuvre.

Il est particulièrement important de maintenir le momentum engendré par la Commission Brundtland, par divers plans nationaux et provinciaux comme le Plan vert et par la CNUED et de maintenir l'intérêt et l'engagement des participants envers le Projet. Les progrès dans le domaine du développement durable ne peuvent attendre l'élaboration du processus et du plan de développement durable. Ils doivent être simultanés.

À titre de première étape pratique pour amorcer l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de développement durable pour le Canada, nous demandons aux intervenants nationaux d'envisager les cinq pierres angulaires suivantes pour le processus de participation du Projet, ainsi que les activités qui y sont proposées à court et à moyen termes :

## **1. Base de données**

Le Projet pourrait mettre sur pied, maintenir et mettre à jour une base de données sur les intervenants et ce qu'ils font au sujet d'Action 21 et des conventions signées à Rio et, au fil du temps, au sujet du travail touchant le Projet. L'IIDD serait prêt à poursuivre ce travail dans le cadre de ses activités de communication. Nous pourrions ainsi constituer un «catalogue des actions» décrivant les efforts déployés à travers le Canada en faveur de la transition vers un développement durable.

Le Projet disposerait ainsi d'une capacité de rapport et de suivi, cela favoriserait les communications et le travail en réseau, encouragerait une meilleure coopération entre les institutions et contribuerait à l'établissement de partenariats.

## **2. Établissement du plan de recherche**

Le comité de la vision et du processus et le comité de la documentation et de l'information, dans le cadre de leur travail au cours des derniers mois, ont examiné les besoins et les lacunes qui doivent être traités pour que le Canada puisse réaliser un développement durable. Par exemple, le comité de la vision et du processus a identifié six questions clés qui représentent des besoins importants et qui doivent être prises en ligne de compte dans la formulation du programme de travail futur du Projet. De son côté, le comité de la documentation et de l'information a amorcé une évaluation d'Action 21 et de ses lacunes inhérentes. Le travail amorcé par les deux comités doit se poursuivre pour identifier les besoins en matière de recherche et pour articuler l'ordre du jour à cet égard au Canada. Le Projet est bien placé pour servir de tribune d'identification des recherches nécessaires et des mesures qui s'imposent.

Les activités de recherche identifiées par le Projet seraient ensuite prises en charge par les organismes et les groupes les mieux placés pour s'en acquitter et feraient subséquentement l'objet d'un partage avec l'ensemble des intervenants.

Une telle initiative favoriserait le travail en réseau entre les établissements de recherche; encouragerait le développement de la capacité de recherche; favoriserait la recherche multidisciplinaire; favoriserait la capacité d'établir des stratégies et de trouver des options; encouragerait le développement de méthodologies pour intégrer les politiques et les considérations économiques, environnementales et sociales et favoriserait l'éclosion de nouvelles idées et d'un nouveau mode de pensée.

## **3. Trousse d'outils pour le développement durable**

En se servant du cadre de travail décrit au chapitre 3, le Projet pourrait recueillir et organiser l'information disponible sur les travaux en cours dans le domaine du développe-

ment durable (p. ex. stratégies de conservation de l'environnement, efforts déployés par les collectivités et les divers secteurs), et sur de nouveaux moyens de réaliser un développement durable (p. ex. prise de décisions par consensus, utilisation d'instruments économiques, indicateurs de développement durable). En se servant de cette information et de documents de référence, le Projet pourrait ensuite coordonner l'élaboration d'une trousse d'outils pour le développement durable, un catalogue des outils et des pratiques de pointe dans le domaine du développement durable. Cette trousse serait également une composante du guide d'introduction dont nous avons déjà parlé.

Le Projet pourrait jouer un rôle important en permettant d'identifier et de partager les meilleures pratiques en matière de développement durable. Il servirait de point de référence pour rendre les outils disponibles à grande échelle et, au besoin, servirait de catalyseur pour les projets pilotes utilisant les outils disponibles.

Grâce à la production de cette trousse d'outils, le Projet contribuerait à la mise au point d'un langage commun sur le développement durable pour faciliter les discussions et la compréhension; il évaluerait et endosserait les pratiques et les outils efficaces; il recueillerait, synthétiserait et diffuserait de l'information sur les nouvelles idées et sur le travail touchant le développement durable; il favoriserait l'opérationnalisation du développement durable et favoriserait la promotion des plans de développement durable des secteurs, de l'industrie et des collectivités.

## **4.Établissement de buts**

Les Canadiens, par l'entremise de leurs gouvernements -- fédéral, provinciaux et municipaux -- ont périodiquement établi des buts et des priorités en matière d'environnement, y compris des cibles et des calendriers pour la réalisation de ces buts. Au cours des dernières années, ces buts ont été élargis pour inclure des objectifs et des valeurs sociales plus vastes. Le Plan vert du Canada est un exemple récent de l'articulation et de l'établissement de buts en matière d'environnement. Le Plan vert établit des priorités et des buts généraux, chacun d'entre eux étant appuyé par un calendrier et un objectif plus spécifiques.

Le Projet pourrait examiner comment les buts sont établis, comment les priorités sont établies, comment les objectifs et les calendriers sont élaborés et comment ces éléments doivent évoluer au fil du temps. Dans le cadre de ce processus, le Projet contribuerait d'articuler une vision du développement durable pour le Canada.

Cela favoriserait un meilleur consensus au sujet d'une vision du développement durable; favoriserait le partage de croyances et de valeurs sociétales; favoriserait un meilleur consensus sur les valeurs de base du développement durable; favoriserait une meilleure

sensibilisation du public au développement durable; encouragerait une meilleure intégration des politiques économiques, environnementales et sociales; et inciterait le public à se concentrer sur les besoins humains et le respect de la nature.

## **5. Partenariats visant à accélérer la transition**

Pendant ses délibérations, le Comité a identifié un certain nombre d'actions spécifiques qui intéressent un certain nombre d'intervenants. Ces actions devraient être menées sans délai et ne doivent pas attendre la résolution de questions plus vastes, ni l'élaboration du processus de participation et du plan de développement durable pour le Canada. En fait, ces actions pourraient contribuer à régler certains obstacles importants et donc faciliter la transition vers le développement durable.

À ce stade-ci, il est particulièrement important :

- de rationaliser la courbe-pointe des institutions, des processus et des règlements touchant l'environnement, qui entrave l'efficacité économique et la réalisation des objectifs environnementaux;
- de sensibiliser le public et d'accroître sa participation, particulièrement celle des jeunes et des parents, pour favoriser un développement durable;
- d'évaluer et de documenter les efforts innovateurs qui font une différence réelle dans la façon dont fonctionnent les individus, les collectivités et les organisations;
- de développer la capacité du Canada de tirer parti des possibilités découlant de la transition vers le développement durable (p. ex. favoriser les industries environnementales et encourager l'industrie canadienne à tirer parti de l'intérêt des consommateurs envers la protection de l'environnement).

À l'égard de ces questions bien précises, les intervenants ayant une expertise particulière pourraient établir des partenariats dans le contexte du Projet, dans le but de proposer des événements hautement visibles et des initiatives innovatrices dans ces domaines.

Agir de la sorte encouragerait les intervenants à travailler ensemble pour résoudre des problèmes concrets; cela démontrerait de façon tangible la volonté des intervenants d'obtenir des résultats concrets; cela pourrait favoriser une meilleure coopération entre les juridictions; cela favoriserait la coopération entre les institutions; cela pourrait établir un meilleur climat de dialogue; cela favoriserait une transition plus douce vers le développement durable; cela favoriserait les possibilités économiques engendrées par la transition vers le développement durable et favoriserait la création d'emplois.

## **6.Récapitulation**

Nous demandons aux intervenants d'examiner le programme de travail prioritaire suivant en cinq points, à court et à moyen termes :

- (1) développer la capacité de savoir qui fait quoi;
- (2) établir l'ordre du jour du Canada en matière de recherche et d'action;
- (3) mettre au point une trousse des meilleures pratiques en matière de développement durable;
- (4) promouvoir un meilleur consensus à l'égard de la vision et de l'établissement des buts;
- (5) cimenter des partenariats pour l'obtention de résultats pratiques à court terme.

---

## **Recommandations**

---

**N**ous sommes conscients que les participants mènent présentement des activités reliées au développement durable, et nous vous encourageons à poursuivre ces efforts afin de faire avancer le Canada dans la bonne direction. Les activités proposées ici visent à compléter les activités sectorielles.

Nous vous demandons, en tant qu'intervenants nationaux, de prendre un engagement envers le développement durable du Canada, de choisir une ou plusieurs des mesures prioritaires, de continuer à travailler selon le modèle de Rio et de présenter au groupe des intervenants nationaux les progrès réalisés. Nous vous demandons spécifiquement d'endosser le plan d'action suivant qui favorisera les objectifs à long terme du Projet :

- **Poursuivre le Projet de société :** Cette importante tribune multisectorielle est essentielle au suivi des engagements du Canada à la CNUED et pour fournir un point de rencontre national pour le dialogue sur le développement durable au Canada. Nous encourageons le Projet à mettre sur pied un important programme de sensibilisation pour élargir l'éventail des intervenants.

Nous recommandons le maintien du Projet car nous pouvons ensemble catalyser l'énergie qui favorisera la transition vers le développement durable au Canada.

- **Endosser, en principe, le processus et le cadre de planification pour le développement durable :** Le processus et le cadre de planification énoncés dans ce document mettent la table -- sur le plan des politiques et des actions -- pour la réalisation du développement durable au Canada.

Nous proposons une plus vaste consultation entre les intervenants pour étayer le processus et le cadre de planification. Parallèlement, un groupe de travail du Projet, au cours de la prochaine phase, préparerait un guide d'introduction à l'intention des secteurs, des collectivités et des organisations pour les aider à élaborer leurs propres stratégies en matière de développement durable.

- **Endosser le plan d'action suivant :** Pour établir la fondation du Projet de société, un ou des groupes de travail seraient établis pour :
  - continuer de développer la base de données et les renseignements coordonnés par l'IIDD
  - mobiliser les réseaux de développement durable du pays tout entier pour effectuer le travail nécessaire à l'établissement du programme de recherche pour le développement durable au Canada
  - participer à la préparation de la trousse des meilleures pratiques en matière de développement durable

- passer en revue le processus d'établissement des buts pour trouver la meilleure façon d'intégrer les buts environnementaux, économiques, sociaux (et autres)
- Endosser le rôle de catalyseur du Projet de société : Des résultats pratiques à court terme sont essentiels pour faire avancer les buts et les objectifs à long terme du Projet. Nous prions les intervenants nationaux d'établir des groupes de travail et d'amorcer des actions à court terme dans les domaines suivants qui sont particulièrement importants à ce stade-ci :
- rationaliser la courbe-pointe des institutions, processus et règlements environnementaux qui entrave l'efficacité économique et la réalisation des objectifs environnementaux
  - sensibiliser le public et augmenter sa participation, particulièrement chez les jeunes et leurs parents, au domaine du développement durable
  - évaluer les efforts innovateurs des individus, des collectivités et des organisations dans le domaine du développement durable
  - développer la capacité du Canada de relever les défis découlant de la transition vers le développement durable en favorisant activement la création d'emplois reliés au développement durable.
- Endosser le maintien des ressources du Projet et de l'appui envers ce dernier :
- en donnant pour mandat aux cinq organismes originaux qui suivent -- la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, le Centre de recherche pour le développement international, Environnement Canada, l'Institut international du développement durable et le Conseil canadien des ministres de l'Environnement -- de veiller à ce que le financement et les structures nécessaires soient disponibles pour appuyer le projet
  - en encourageant d'autres intervenants à appuyer le Projet (personnel, temps, soutien financier et contributions non monétaires).
  - en continuant d'appuyer la participation des ONG à la prise des décisions et aux travaux importants du Projet.
- Endosser l'établissement d'un petit secrétariat pour appuyer le Projet. Ce secrétariat pourrait être logé dans une institution ou une organisation existante -- par exemple la Table ronde nationale -- et serait une «institution sans murs» fluide, décentralisée et multisectorielle. Il jouerait un rôle de coordination auprès des groupes de travail et aiderait les participants à mettre sur pied des initiatives liées aux processus et au cadre de travail visant à faciliter la transition vers le développement durable, appuierait les objectifs et les activités du Projet et assurerait le maintien et l'élargissement des réseaux.
- Le Projet exigera de nouvelles ressources de la part des institutions participantes et des autres intervenants engagés dans ce dialogue. Pour être en mesure de mettre en oeuvre avec succès ce plan d'action, nous proposons de débiter, après notre réunion de juin, par l'identification des engagements et des ressources nécessaires.

## UNE TOUTE PETITE PLANÈTE

La planète sur laquelle vous vous trouvez  
les yeux levés vers les étoiles,  
c'est la Terre, la troisième planète à partir du soleil

et la plus fraîche  
et la plus douce  
des neuf ...

Si vous pouvez vous arrêter, et vous permettre de regarder,  
laissez vos yeux faire  
ce qu'ils font de mieux,  
arrêtez et laissez-vous voir, et voyez  
que tout vous touche comme vous touchez  
tout ce qui vous entoure.

Alors vous saurez  
que même si ce n'est qu'une petite planète  
elle est immensément belle  
et sûrement le meilleur endroit au monde.

Regardez-la, voyez  
à quoi cela ressemble  
d'en faire le tour à pied.

Elle est petite, mais magnifique,  
elle est petite, mais très belle  
comme un arc-en-ciel,  
  
comme une bulle.

Lawrence Collins

## **Annexe II**

### **Les membres du Comité de la vision et du processus**

Peter Padbury, CCIC

George Connell, TRNEE

Beatrice Olivastri, IIDD

Theodora Carroll-Foster, CRDI

Sandy Scott, CCME

John Dillon, BCNI

Janine Ferretti, Pollution Probe

George Greene, ACDI

George Kowalski, DOE

Chester Reimer, ICC

Susan Tanner, FOE

Kathy Thompson, FCM

Zonny Woods, IIDD

Miriam Wyman, WEED